

# CAHIER DE ReCHERCHE

AVRIL 91

■ N° 14

## PENSER L'INSERTION : METHODES ET CRITERES

Contribution à une analyse des critères de l'insertion  
dans les réseaux de prise en charge des jeunes en difficulté

Michel Legros

**CREDOC**

15 JUL. 1991

**CRÉDOC**

CAHIER DE RECHERCHE

**PENSER L'INSERTION : METHODES ET CRITERES**

**Contribution à une analyse des critères de l'insertion  
dans les réseaux de prise en charge des jeunes en difficulté**

**Michel LEGROS**  
**Directeur de Recherche**  
**Responsable du Département**  
**"Evaluation des**  
**politiques sociales"**

Ce travail constitue le prolongement d'une recherche bibliographique sur l'insertion des jeunes de l'Aide Sociale à l'Enfance et de la Protection Judiciaire de la Jeunesse réalisée par Christine LE CLAINCHE et Michel LEGROS. Il doit également beaucoup aux apports de Denise BAUER et de Patrick DUBECHOT, chargés de recherche au CREDOC, qui travaillent depuis deux ans dans le département "Evaluation des politiques sociales" sur les questions que l'insertion soulève.

## S O M M A I R E

	Page
<b>PRESENTATION.</b>	<b>5</b>
<b>Premier chapitre : PENSER L'INSERTION.</b>	<b>17</b>
<b>I - ETIOLOGIE, CONTROLE SOCIAL ET ETATS DE L'INSERTION : LES TROIS PROBLEMATIQUES SUCCESSIVES.</b>	<b>23</b>
<b>1. LA RECHERCHE DES CAUSES.</b>	<b>23</b>
1-1. L'étiologie des troubles de l'insertion.	23
1-2. L'exclusion ou l'absence d'insertion.	26
<b>2. LE ROLE DU CONTROLE SOCIAL DANS LA PRODUCTION DE LA DEVIANCE.</b>	<b>27</b>
<b>3. LA DESCRIPTION DES ETATS.</b>	<b>28</b>
3-1. L'état des institutions de traitement des troubles de l'insertion.	28
3-2. L'état des jeunes.	30
<b>II - LES SAVOIRS, EN QUETE DE L'INSERTION.</b>	<b>33</b>
<b>1. LA DOMINANTE SOCIOLOGIQUE.</b>	<b>33</b>
<b>2. LA PSYCHOLOGIE, UNE IMPORTANCE FONDATRICE.</b>	<b>34</b>
<b>3. L'ECONOMIE, UNE APPROCHE EN VOIE DE DEVELOPPEMENT.</b>	<b>34</b>
<b>4. L'ETHNOLOGIE OU RECONNAITRE LES PAUVRES.</b>	<b>35</b>
<b>5. LE DROIT, ANCIENNETE ET RENOUVEAU.</b>	<b>35</b>

<b>Deuxième chapitre</b>	<b>LES DOMAINES DE L'INSERTION.</b>	<b>37</b>
	<b>I - L'INSERTION COMME CHEMINEMENT.</b>	<b>41</b>
	1. L'INSERTION COMME TRAJECTOIRE.	41
	2. L'INSERTION COMME PARCOURS.	46
	2-1. Un concept pluri dimensionnel.	46
	2-2. Des instruments et des critères d'objectivation des parcours.	49
	<b>II - L'INSERTION, UNE PLURALITE DE DISPOSITIFS.</b>	<b>55</b>
	1. LA SPECIALISATION DES RESEAUX DE PRISE EN CHARGE.	55
	1-1. Le réseau spécialisé.	55
	1-2. Le réseau social de prise en charge des jeunes.	57
	1-3. Le réseau d'insertion professionnelle.	59
	2. L'EFFET DES DISPOSITIFS : REVERSIBILITE ET EVALUATION DES EFFETS.	59
	<b>III - L'INSERTION COMME ECO-SYSTEME.</b>	<b>61</b>
	1. LA CONSTITUTION DE REPERES DANS LES LIEUX DE VIE : DE LA FAMILLE A LA VILLE.	61
	2. RECONCILIER L'ADOLESCENT AVEC SON ENVIRONNEMENT.	62
	<b>IV - L'INSERTION COMME COMPETENCES.</b>	<b>65</b>
	1. INSERTION ET COMPETENCES PROFESSIONNELLES.	65
	2. LES COMPETENCES SOCIALES.	66
<b>CONCLUSION.</b>		<b>69</b>
<b>REPertoire BIBLIOGRAPHIQUE.</b>		<b>73</b>

**PRESENTATION**

Seijinshiki, littéralement le Jour des Nouveaux Adultes, est, au Japon, le jour où les garçons et les filles qui ont eu 20 ans au cours de l'année écoulée se rendent dans les temples shintos pour remercier les divinités de leur avoir permis d'atteindre leur majorité et, par là même, la possibilité de rejoindre le groupe des adultes et de s'y insérer. Ce jour est, pour tous, jour de fête. Il ne faut pas voir dans ce rappel la marque d'un attrait pour un incertain modèle japonais mais plutôt le témoignage de l'existence, au delà de notre société, de pratiques symboliques du passage, pour les membres d'une génération, de l'état d'adolescent à l'état d'adulte. De ces passages d'un groupe d'âge à l'autre qui scandent la vie des générations, l'ethnologie a constitué un objet de recherche et, de VAN GENNEP (1910) à TURNER (1991), la description des rites de passage a fourni aux ethnologues la matière à de multiples ouvrages et articles.

Dans les sociétés industrielles occidentales, le thème du rite de passage n'est plus étudié qu'au titre de la survivance des pratiques d'une société rurale (VERDIER, 1979 - ZONABEND, 1979) et à l'examen des paliers fortement symboliques des rituels de passage s'est substituée, progressivement, l'étude des mécanismes de socialisation. A la différence du rite de passage fortement ancré dans la temporalité, les processus de socialisation, dans les sociétés industrielles occidentales, s'inscrivent dans un temps parfois très allongé qui se confond avec la durée de la formation, de la crèche à l'entrée dans la vie active. Le choix de ces deux étapes n'est d'ailleurs pas anodin, le regard sur la socialisation de l'enfant a depuis longtemps, quitté la fracture traditionnelle de la puberté pour se fixer sur l'examen des mécanismes de socialisation précoce ainsi que sur les phases ultérieures réservées traditionnellement à l'insertion dans les milieux professionnels.

Les processus individuels et les mécanismes sociaux qui conduisent, au delà du biologique, les petits de l'Homme à pouvoir s'intégrer dans un monde d'adultes ont été décrits et analysés à la fois dans leurs fonctionnements, le vaste panorama des études et des recherches sur la socialisation en atteste, et dans leurs dysfonctionnements. A la différence des études à caractère ethnographique réalisées dans des sociétés non industrielles, travaux qui visaient à décrire dans leur globalité les mécanismes sociaux de l'insertion, la recherche s'est aussi attachée à développer une meilleure connaissance des dysfonctionnements. La



psychologie trouvait dans cette orientation les outils de sa clinique et les sociologues y voyaient l'occasion d'un dévoilement supplémentaire des déterminismes sociaux.

Les chemins sont complexes qui ont conduit les mécanismes de passage de l'adolescence à l'âge adulte à se voir englobés dans le champ des politiques sociales. Afin de rendre compte de cette complexité, il faudrait se faire historien et juriste pour analyser avec François EWALD (1986) le renversement de la gestion des risques dans une société qui cesse d'en appeler à la Providence pour expliquer des maux contre lesquels les membres de cette société découvrent que l'on peut s'assurer. Il faudrait aussi relire les travaux des ethnologues, spécialistes des sociétés traditionnelles, pour comprendre comment dans ces sociétés, ces rites de passages mis en oeuvre collectivement assurent un accroissement de l'ordre, là où le désordre menaçait (TURNER, 1991). Il faudrait également décrire l'absence de marge de manoeuvre des gouvernements de la Troisième République qui, ne pouvant trouver de consensus dans les guerres coloniales ou la réorganisation étatique, firent des réponses à la question sociale la source de leur légitimité et l'outil d'une extension de leur influence. Il faudrait, enfin, puiser dans les insuffisances et les échecs partiels de ces politiques sociales de l'enseignement, de la formation et de l'emploi, les raisons de la construction progressive des dispositifs, publics ou privés, chargés de traiter des dysfonctionnements de l'insertion.

Il ne faudrait cependant pas penser que l'ensemble des mécanismes d'insertion relève de la sphère des politiques sociales. A titre d'exemple, les travaux de Michel PINCON et Monique PINSON-CHARLOT (1989) décrivent des pratiques d'insertion qui relèvent d'un usage intensif des réseaux familiaux dans les classes aisées et n'ont aucun rapport avec les politiques sociales.

Par ailleurs, l'intervention des pouvoirs publics en direction de la jeunesse ne se limite pas à la prise en charge des dysfonctionnements de l'insertion ainsi que l'ont montré Francis DUBET, Adil JAZOULI et Didier LAPEYRONNIE (1985). Il ne serait peut-être pas inutile de distinguer, à titre d'hypothèse, les politiques d'intégration et les politiques d'insertion. L'insertion désigne un état de la personne au sein d'un groupe, état se caractérisant par une forte densité de liens fonctionnels et communicatifs entre le groupe et la personne. L'intégration devrait, à notre avis, être réservée pour désigner l'état d'un groupe assurant à ses membres un degré, plus ou moins fort, de réciprocité matérielle et symbolique. Cette réciprocité se matérialise par le système d'échange unissant, à des degrés divers, l'ensemble des individus du groupe ou du segment social.

Si une politique d'intégration a pour objectif principal d'assurer la maximisation des échanges, réels ou symboliques, entre les membres des groupes qui participent de son champ d'application, une politique d'insertion a pour souci essentiel de permettre à des individus de participer au jeu social. Les politiques de la jeunesse confortent tantôt une dimension d'intégration lorsqu'il s'agit, par exemple, des politiques de loisirs, tantôt développent une dimension d'insertion lorsqu'il s'agit de permettre à des jeunes handicapés de trouver une place sur un marché du travail.

Jusqu'à la fin des années 70, la distinction paraissait évidente. La politique d'insertion, à caractère essentiellement social, cherchait à pallier les ratés, le plus souvent individuels, parfois collectifs, des mécanismes qui conduisaient à l'insertion. En revanche, la politique d'intégration tendait à accompagner l'émergence de la jeunesse comme acteur social. A partir des années 75-80, le paysage social se transforme et aboutit à une massification de la demande d'insertion à laquelle la réponse se fait également en termes d'insertion et non en termes d'intégration, probablement à cause de l'insuffisance des ressources alors socialement disponibles.

L'examen des politiques traditionnelles d'insertion fait apparaître l'existence de trois réseaux qui se sont constitués progressivement pour répondre à des demandes sociales différenciées.

- Sur les soubassements d'une action caritative bien antérieure, un premier réseau spécialisé s'est constitué dès le siècle dernier pour accueillir des enfants, puis des jeunes qui ne pouvaient être socialisés dans un contexte familial traditionnel. Ce réseau s'est vu formalisé et surtout professionnalisé entre 1940 et 1975 (CHAUVIÈRE, 1980). Constitué par des établissements et des services accueillant des jeunes, ce réseau est structuré en fonction des types de déficiences ou de carences présentées par les jeunes. On distinguera entre un sous-réseau constitué par des structures destinées aux jeunes déficients mentaux et handicapés physiques et un second sous-réseau formé par les services et établissements qui reçoivent des jeunes de l'Aide Sociale à l'Enfance ou envoyés par le Juge des Enfants et les services de la Protection Judiciaire de la Jeunesse.

- Tous les jeunes qui connaissent une situation difficile à un moment de leur processus de socialisation n'ont pas recours au premier réseau. Les prestations qui y sont proposées présentent un caractère de relative lourdeur et les risques de stigmatisation n'y sont pas négligeables. Construit sur une base associative, mais moins formalisé, un second réseau intervient sur les jeunes en situation d'exclusion sociale ou tout au moins de risque

d'exclusion. Il peut rassembler des structures proches de celles du réseau précédent ou des structures qui interviennent davantage en complément des formes familiales de socialisation. Le cas des Clubs et Equipes de Prévention illustre bien ce second réseau. En effet, ces équipements assurent une présence auprès de jeunes en difficulté, leur apportent, le cas échéant, une aide matérielle, mais ne fonctionnent pas avec un mandat judiciaire ou administratif. Ce réseau s'est développé au travers des innombrables associations d'aide et de soutien, publiques, para-publiques ou privées. Le développement récent des services d'aide téléphonique semble en être le dernier avatar (JAFFRIN, 1990).

- A côté de ces deux réseaux, figure, non pas véritablement un réseau, mais un dispositif dont la vocation traditionnelle est d'assurer la transition de l'école à la vie professionnelle à des jeunes qui n'ont pu effectuer une scolarité classique les conduisant à une sortie par le haut du système scolaire. Ce dispositif combine, ou parfois simplement juxtapose, des activités de formation et des activités professionnelles. L'ensemble des formations en alternance relève actuellement de ce dispositifs. Par formation en alternance, il faut comprendre (COMBES, 1988) l'ensemble des mesures mises en oeuvre dans le cadre des politiques de l'emploi: stages d'initiation à la vie active, stages divers, contrats d'adaptation, contrats de qualification, l'apprentissage et toutes les formations initiales faisant intervenir des périodes d'activités en entreprise.

On peut admettre l'hypothèse selon laquelle, jusqu'à une période relativement récente, chacun de ces réseaux fonctionnait avec sa logique propre et définissait ses critères d'insertion, modulés sur une double base, normative et fonctionnelle. Normative, lorsqu'il s'agissait d'apprendre à des jeunes à se situer et à utiliser les valeurs en cours au sein de leur groupe d'accueil. Fonctionnelle, lorsque les ressources du réseau étaient mobilisées pour permettre à un jeune d'accéder à un emploi, en milieu normal ou protégé.

Dans les années quatre-vingts, un changement de perspective s'amorce au terme duquel les dysfonctionnements de l'insertion des jeunes ne sont plus pensés comme l'agrégation de troubles individuels mais comme le produit négatif d'un fonctionnement collectif. Nuançons ce propos pour remarquer qu'il existait dans la période antérieure des approches sociales des ruptures de socialisation et que, dans la période actuelle, tout recours à l'explication individuelle n'est pas systématiquement écarté. Il n'en reste pas moins vrai que l'on ne parle pas de l'insertion dans les mêmes termes en 1970 et en 1990.

La massification du chômage des jeunes dans les années 75-80 a apporté un réel bouleversement des réseaux de prise en charge. Cette transformation sur le marché de

l'emploi a contribué à révéler les déficiences du troisième réseau et a obligé le second à se modifier considérablement pour accueillir une population aux effectifs décuplés. Alors que le professionnel occupait dans les procédures d'insertion un poids réel mais partagé avec les logiques sociales, à partir de ces années, le critère professionnel en vient à masquer et à simplifier totalement la question de l'insertion sociale.

Sous l'effet de la densification des situations de chômage des jeunes, on assiste à une véritable transformation des images de cette population. Les travaux portant sur les réseaux 1 et 2 étaient, jusqu'aux années quatre-vingts, saturés par des représentations apparentées aux thèmes de la délinquance et de la déviance. "Être de la DDASS", être jeune et sans emploi conféraient un ensemble de stigmates propres à dévaloriser toute personne qui se voyait ainsi désignée. Du noyau dur des jeunes pris en charge dans les dispositifs institutionnels de la Justice et plus rarement de l'ASE, cette image glissait sur une frange des populations prises en charge dans le réseau 3, c'est-à-dire ceux pour qui le scolaire avait été un échec. Cet effet de halo apparaît maintenant en sens inverse. La massification du chômage tend à en réduire l'effet stigmatisant. De nombreuses études l'ont constaté avant nous, il devient plus difficile d'assimiler les catégories "jeune chômeur" et "déviant". Par la même, il devient plus difficile de séparer le déviant de celui qui ne l'est pas, puisque tous semblent partager d'abord cette absence de travail. Si les recherches et les études sur le thème de l'insertion des déviants se poursuivent, elles perdent de leur dynamisme. Le regard a glissé de l'insertion des jeunes en situation difficile aux difficultés de la situation des jeunes en cours d'insertion professionnelle.

Au moment où toutes les pratiques d'insertion semblent happées par une dimension professionnelle, cruciale pour les jeunes certes, mais simpliste pour l'analyse, puisqu'elle finit par se résumer en une variable dichotomique : "avoir ou non un emploi", l'idée affleure que cette réduction ne peut manquer d'entraîner une perte dans la réflexion. Ce risque d'une réduction est d'autant plus troublant qu'il n'est pas certain que l'on ait su, à un moment quelconque de nos politiques sociales, désigner sous le vocable d'insertion un objet précis.

Depuis deux années, le département d'Evaluation des Politiques Sociales du CREDOC a été sollicité pour engager des études et des recherches sur cette thématique de l'insertion. Deux programmes ont été mis en oeuvre dans la période récente. Le premier conduit par Denise BAUER et Patrick DUBECHOT en 1988 et 1989 portait sur la situation des jeunes sans qualification, il se poursuit actuellement par une recherche sur les statuts intermédiaires dans lesquels se retrouvent des jeunes adultes. Le second programme est

relatif aux conditions d'insertion d'adultes, soit dans le cadre de l'obtention du Revenu Minimum d'Insertion, soit dans le cadre de stages de formation pour adultes déficients en matière de lecture et d'écriture. Chacun de ces travaux, sans recourir explicitement à une problématique se référant à l'individualisme méthodologique, tend à essayer de reconstruire les dynamiques individuelles et collectives de l'insertion sociale à partir du point de vue des comportements et des pratiques décrites par les acteurs eux-mêmes. Dans l'ensemble de ces programmes, une forte dose d'empiricité procède à la construction de l'insertion qui finit par n'être plus que la résultante d'une multiplicité de critères. Même si l'on sait qu'en matière d'insertion, le marché des concepts n'est guère abondant, une réelle insatisfaction demeure devant cette carence.

Engagé dans ces travaux sur l'insertion, notre département a été sollicité par les Inspections Générales des Finances, des Affaires Sociales et de la Justice pour engager une réflexion sur l'effet, en matière d'insertion, des dispositifs de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) et de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ). Cette demande nous paraissait relever, a priori, d'une approche relativement obsolète. En effet, la question de l'insertion n'a été posée ainsi qu'à partir de la fin de la décennie 70, lorsque le système productif ne pouvait plus assurer un emploi aux jeunes sortis du système scolaire en situation d'échec. Auparavant, les dispositifs sociaux avaient plus pour fonction affirmée d'assurer la réparation des ruptures familiales, dans le cas de l'Aide Sociale à l'Enfance, et une double protection des jeunes et de la société dans le cas de la Protection judiciaire de la Jeunesse. Dans cette première période les dimensions psychothérapeutiques et psychopédagogiques mâtinées de contrôle social l'emportaient sur la dimension insertion. Peut-être en allait-il ainsi parce que l'insertion professionnelle ne posait pas de réel problème, l'offre excédant les capacités de la demande. En posant ce problème de l'insertion des jeunes de l'ASE et de la PJJ, la demande des Inspections nous obligeait à mener une réflexion en porte à faux. Ce problème nous conduisait soit à parler d'un concept au moment où il ne faisait pas sens pour la majorité des acteurs et des pratiques, soit à appliquer ce concept à la période actuelle mais à une population pour laquelle la question de l'insertion semblait moins primordiale. Une première recherche exploratoire à caractère bibliographique confirmait qu'il semblait bien exister une réelle séparation entre des travaux portant sur l'éducation, la rééducation des jeunes, apanage des années antérieures, travaux pour lesquels l'insertion ne constituait pas une clef d'accès et des recherches dont la tendance récente était de majorer le problème posé par l'insertion professionnelle. Au fil de ces premières mises en perspectives s'esquissait toutefois l'hypothèse d'une continuité plus forte que les auteurs ne voulaient bien le revendiquer entre les différentes manières possibles de penser l'insertion. Cette cohérence entr'aperçue entre plusieurs champs des politiques sociales de la jeunesse nous incitait à

poursuivre ce travail bibliographique afin de saisir, au delà de la diversité des critères, les convergences qui devraient permettre de donner plus de chair au concept d'insertion. La publication sous la direction du Professeur ALFANDARI d'un numéro de la Revue de Droit Sanitaire et Social (1990) sur le thème de l'insertion et surtout la diffusion par Claudine OFFREDI (1990) d'un rapport sur les problèmes méthodologiques posés par l'insertion nous conforte dans cette idée qu'il est plus que jamais nécessaire de revenir sur la notion d'insertion.

Si nous avons, au cours de ces premières pages, indiqué ce qui pourrait être l'esquisse d'une définition de l'insertion et de l'intégration, il s'agissait plus de fixer, à titre d'hypothèse, un point de départ à la démarche engagée. La quête d'une définition de l'insertion ne nous semble pas, en effet, une démarche prioritaire. Outre qu'il n'existe pas de définition communément admise de l'insertion et que le qualificatif "flou" se retrouve souvent accolé au vocable "insertion" (MACLOUF, 1990), les définitions utilisables, multiples et incertaines, proviennent des dispositifs de prise en charge des populations ou, de manière parcellaire, émanent de certaines études et recherches.

Il nous semble plus opératoire de tenter de repérer les indicateurs admis par les différents auteurs pour rendre compte de ce qu'ils nomment l'insertion. Ainsi, la grille de lecture adoptée a tenté de repérer ces éléments de manière à rendre plus nets les contours d'un concept bien mal délimité par les auteurs et les textes légaux. Or, si les travaux portant sur les populations prises en charge par les dispositifs d'insertion s'avèrent assez nombreux, le nombre de contributions sur l'insertion reste très faible, et rares sont les travaux exclusivement consacrés à ce thème. Après une décennie passée à construire des dispositifs d'insertion, il semblerait que la recherche ne se soit que difficilement saisie de cet objet.

En 1975, Michel FOUCAULT publiait "Surveiller et Punir", ouvrage qui, à défaut de renouveler totalement la réflexion dans ce champ du traitement social de la déviance, connut un réel succès et stimula bon nombre de débats. A la fin de l'année 1990, le CREA de Lyon et différents organismes associés esquissaient, au cours d'un colloque, le bilan de dix années d'exercice de l'Aide Sociale à l'Enfance après la publication du rapport BIANCO - LAMY. Ce choix, pour arbitraire qu'il soit, de notre part, témoigne aussi des évolutions qui ont pu se produire dans cette période, lorsqu'aux essais de synthèses philosophico-historiques succèdent des réflexions où le pragmatisme l'emporte.

A ce premier découpage dans le temps qui constitue le champ de notre investigation, il faut ajouter deux autres frontières. La première est liée à l'âge des populations et la seconde aux dispositifs institutionnels.

A partir de quel âge doit-on parler d'insertion ? La lente séparation du nourrisson et de sa mère et son introduction dans le groupe des enfants peuvent déjà se penser sur le mode de l'insertion. En matière de Protection judiciaire de la Jeunesse, l'âge de 13-14 ans constitue la frontière inférieure, ce n'est pas le cas pour l'Aide Sociale à l'Enfance où une large part des enfants pris en charge se situe plutôt dans la tranche 0-6 ans. En dépit de cela, nous avons accordé la priorité aux recherches menées sur les adolescents, à partir de 13-14 ans, éliminant les travaux à orientation psychologique et analytique portant sur les mécanismes de socialisation précoce.

La limite supérieure en matière d'insertion peut ne pas exister. De manière arbitraire, nous avons choisi de privilégier l'examen des études et recherches portant sur des populations concernées par le passage de l'état d'enfant à la situation d'adulte. Les travaux des auteurs autant que l'étude des dispositifs de prise en charge montrent que la coupure se situe autour de 25 ans. La mise en oeuvre du Revenu Minimum d'Insertion devrait contribuer à renforcer cette coupure et entériner jusqu'à cet âge le prolongement d'une adolescence et sa transformation lente en une phase où l'adolescence terminée, l'autonomie de l'adulte n'est pas encore atteinte.

Le champ institutionnel de cette recherche des critères de l'insertion porte sur les trois réseaux définis préalablement : réseau professionnel spécialisé, réseau de socialisation, réseau d'insertion professionnelle. Ainsi le domaine plus large des politiques de la jeunesse n'a pas été exploré dans le cas présent.

Le recensement du fonds documentaire de la bibliothèque du CREDOC nous a permis d'avoir un premier aperçu de la connaissance et des contributions scientifiques relatives au thème retenu. Grâce à la gestion d'une base de données de littérature grise assurée dans le cadre de la CNAF, nous avons rendu compte de travaux ne figurant pas parmi les sources de références classiques. Nous avons également utilisé les informations des principales bases de données à caractère scientifique :

- Francis et Pascal, les deux bases de données du CNRS,

- les fonds documentaires des bibliothèques du Centre de Recherche Interdisciplinaire de Vaucresson et du Centre Technique National d'Etudes et de Recherches sur les Handicaps et les Inadaptations.

Les réseaux professionnels nous ont fourni des références plus ciblées sur les pratiques et les expériences de terrain, c'est le cas de la base DIGA du Comité National de Liaison des Associations de Prévention Spécialisée (C.N.L.A.P.S.), de la base de données du Centre International de l'Enfance (C.I.E.).

Afin de compléter la liste des ouvrages déjà recueillis nous avons fait appel à la collaboration des principaux centres de recherches à Paris comme en Province dont les activités et les travaux recoupaient nos objectifs. Les publications du Centre de Recherche Interdisciplinaire de Vaucresson et celles du CTNERHI nous ont fourni un matériau non négligeable même si les aspects relatifs à l'insertion ne font pas l'objet de la majorité de leurs travaux. L'Association Française de la Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence nous a apporté un certain nombre d'informations centrées sur la prise en charge des jeunes en établissements et sur la réalisation d'enquêtes psycho-sociologiques. Les études à caractère local ont été obtenues, le plus souvent, auprès des CREA.

Au terme de ce parcours dans la littérature d'étude et de recherche consacrée à l'insertion et à ses ruptures, deux constats prédominent. Le premier porte sur l'absence de renouvellement des problématiques de recherche dans la décennie 80 et le second est celui de la diversité des domaines permettant d'appréhender le concept d'insertion. Cette grande diversité, manifestation de l'extension du champ du concept, est probablement liée à un manque de construction théorique.



**PREMIER CHAPITRE**

**PENSER L'INSERTION**

Les sociétés qui n'évoluent pas vers un degré supérieur d'intégration de leurs membres se condamnent à la désagrégation. L'idée traverse les sciences sociales depuis les travaux des pères fondateurs (DURKHEIM, 1897) jusqu'à ceux, plus récents et plus spécialisés des auteurs anglo-américains (TURNER, 1990). Comprendre les forces reliant les individus entre eux et décrire les mécanismes qui assurent la solidité des trames sociales constituent les projets d'une large partie des théoriciens des sciences sociales. De DURKHEIM à WEBER, de PARSONS à BALANDIER (1988), les sociologues n'ont cessé d'interroger la force du lien social durant les cent dernières années.

Dans le domaine des politiques sociales, la récurrence est semblable. D'abord affaire de handicaps (ALFANDARI) l'insertion professionnelle échappe à ce domaine pour élargir son champ et devenir une politique sociale d'insertion appliquée à la vieillesse (GUILLEMARD, 1980-1986) ou aux étrangers (LEBON, 1983). Là encore, depuis une centaine d'années, la question de l'insertion ou de l'intégration hante les politiques sociales à côté d'autres questions telles que la réduction des inégalités ou la protection contre les incertitudes de la vie.

Interrogation sur la force du lien social qui unit les membres d'un groupe, le thème de l'insertion est aussi relié à la réflexion sur les rapports entre l'individuel et le collectif.

L'insertio se disait étymologiquement du feuillet que l'on glisse dans le livre ou du greffon que l'on place sous l'écorce. Insertion n'est pas intégration. Dans le premier cas, il s'agit de faire se rencontrer l'unique et le collectif, dans le second, il faut brasser des catégories distinctes dans l'attente du mélange et de l'homogénéité. Insérer une personne handicapée dans un milieu professionnel, permettre à un enfant de se socialiser dans un univers d'adultes, l'insertion comme métaphore fait passer de l'individuel au collectif. L'étonnant est que Bertrand SCHWARTZ (1981) ait utilisé précisément ce terme à contre emploi étymologique pour qualifier d'insertion la difficulté d'une fraction de la jeunesse à trouver une place professionnelle sur un marché du travail. Il faut probablement y voir le signe d'un retournement de perspective. Jusqu'au début des années 80, l'intégration peut désigner le processus qui conduit un groupe social, handicapés, personnes âgées, rapatriés d'Afrique du Nord, etc... à partager les modes de vie et les valeurs d'un autre groupe tout en

lui apportant une part des siennes. L'insertion, concept rarement utilisé, désigne le rapport individu-collectif. Lorsque, parmi les premiers, Bertrand SCHWARTZ utilise ce terme, il le prend dans son sens classique mais l'applique à un problème qui devrait logiquement se traiter en termes d'intégration en fonction de la massification du problème. L'usage des concepts n'est pas aussi simple et rappelons que lorsque DURKHEIM (1897) évoquait le problème du suicide, il utilisait le concept d'intégration sociale pour désigner le rapport qu'entretient un individu avec son environnement.

Il est difficile de périodiser les travaux sur l'insertion des adolescents tant les disciplines évoluent selon leurs rythmes propres. On peut toutefois remarquer que les chercheurs et les rédacteurs des différentes études ont porté, sur leur objet de travail, au moins trois regards différents.

Dans la décennie 60, l'importance la plus grande est accordée aux facteurs sociaux et aux ruptures individuelles dans l'explication des situations qui conduisent des enfants à l'ASE ou devant la Justice des Mineurs. Les travailleurs sociaux découvrent, plus largement, les techniques dites de case-work et individualisent leurs interventions. Les psychologues interviennent plus fréquemment dans l'explication et le traitement des situations difficiles. Les éducateurs de prévention et, plus tardivement, ceux du ministère de la Justice se forment à la psychologie de l'enfant.

Les années 70 ont vu apparaître et se développer la thématique du contrôle social. Les publications de Pierre LASCOURMES (1977) et surtout de Michel FOUCAULT marquèrent cette période qui vit l'institution remise en cause au nom de la liberté de l'individu mais aussi à cause de son incapacité à traiter les problèmes qui lui étaient posés.

Les années 80 furent celles de l'insertion. Cela explique sans doute le peu de travaux entièrement consacrés à ce thème. Avant d'être un objet d'étude et de recherche, l'insertion est d'abord une volonté politique puis un ensemble de mesures concernant les jeunes sortant de l'école en situation d'échec et ne trouvant pas d'emploi. Une politique ne fait pas nécessairement un bon objet de recherche, on le voit à propos de thèmes comme le développement local ou le développement social des quartiers.

Trois problématiques se succèdent ainsi et structurent un très grand nombre de travaux sur l'insertion des jeunes. La première est étiologique et utilise une métaphore médicale, la deuxième tente de rendre compte de la construction par une société de sa vision

des troubles de l'insertion, la troisième plus faible, ne fait que tenter de décrire des états de jeunes, insérés ou non.

Ces problématiques sont développées dans des champs différents où la sociologie est largement dominante.

## I - ETIOLOGIE, CONTROLE SOCIAL ET ETATS DE L'INSERTION : LES TROIS PROBLEMATIQUES SUCCESSIVES.

### I - LA RECHERCHE DES CAUSES

L'incapacité pour des jeunes de passer de l'école à la vie professionnelle, et au delà de l'enfance au statut d'adulte a d'abord été vécu en terme de troubles de l'insertion. Le discours dominant faisait alors référence à l'étiologie de la déviance. Facteurs socio-culturels, carences affectives génèrent des déviances encore accentuées par le contrôle social et les interventions institutionnelles pratiquant "l'étiquetage". Largement minoritaires, les thèses physio-génétiques se maintiennent encore dans quelques travaux. Lorsque le système économique va subir une transformation, les causes de l'absence d'insertion seront cherchées dans le fonctionnement même de l'appareil de production.

#### 1-1. L'étiologie des troubles de l'insertion

##### 1-1-1. Biologie et génétique

Les travaux issus de ce courant sont relativement marginaux durant la période d'investigation que nous avons retenue. Sans doute, la production a-t-elle été plus intense dans les années 60 et le début des années 70 à la suite des publications américaines et notamment des travaux de Patricia JACOBS. Il apparaît, en effet, que le déterminisme génétique pour certaines déviances peut être démontré au même titre que d'autres soulignés par la psychologie, la sociologie ou l'économie (LEJEUNE, 1972). Dans l'étiologie de la délinquance, l'hérédité est invoquée avec beaucoup de suspicion par le sens commun et fortement critiquée par les théoriciens des sciences sociales.

1-1-2. La rupture dans le processus de socialisation primaire et les facteurs d'origine psychologique

Si la massification des troubles sociaux dans les processus d'insertion a pu, dans les dix dernières années, déplacer le regard étiologique de l'individuel au collectif, nombreux sont encore les travaux qui prêtent toute leur attention aux ruptures, à l'absence de liens relationnels établis dans la petite enfance ou à la distorsion dans les processus d'attachement générateurs de comportements symptômes d'inadaptation : extraversion, incapacité à observer des règles, à établir des relations personnelles et affectives durables et satisfaisantes. Nous n'avons pas systématiquement retenu ces études puisqu'elles ne s'attachent que rarement à décrire des modalités d'insertion dans l'univers professionnel. Cependant, tout au long de nos lectures, nous avons pu remarquer qu'elles constituaient une somme importante d'écrits dont certains dépassaient le point de vue clinique pour utiliser des techniques de suivi longitudinal ou d'analyse rétrospective dégageant des critères de dangerosité des situations familiales (BOURGUIGNON, 1984).

L'objet d'un second groupe de travaux consiste à expliquer la genèse de la déviance par les difficultés de socialisation qui apparaissent à l'adolescence. Les problèmes qui surgissent alors sont bien souvent latents et éclatent dans une période où la recherche d'identification, tant individuelle que sociale, s'effectue dans un climat conflictuel et de tentation transgressive. Si l'adolescent ne trouve pas dans sa famille un contexte suffisamment stable et compréhensif, les ruptures semblent devenir inéluctables (LADSOUS et Alii, 1981).

D'une manière générale, les auteurs s'accordent, le plus souvent, à reconnaître qu'il n'existe pas de causes univoques à la délinquance; l'aspect pluridimensionnel de ses fondements est partout mis en relief. Jean-Charles LAGREE et Paula LEW-FAI (1988) remarquent toutefois que l'absence d'utilisation de méthodes, telles que l'analyse structurelle des interférences, susceptibles de faire surgir l'effet spécifique de chacune des variables en cause et leur interaction, réduit la portée de ces travaux et, particulièrement, dans le cas de l'analyse des rapports entre la délinquance, le chômage et l'habitat urbain.

Si les approches en termes de contrôle social peuvent, elles aussi, s'inscrire dans une perspective étiologique, leur spécificité et leur portée font que nous préférons traiter leur apport de manière spécifique.

### 1-1-3. Le rôle des facteurs socio-culturels

Lorsque les facteurs socio-culturels sont mis en avant pour expliquer l'émergence de conduites déviantes, ils ne constituent jamais une cause unique capable de générer l'acte délictueux. Les aspects socio-culturels figurent comme éléments parmi d'autres susceptibles de favoriser le processus de marginalisation.

Issus de milieux sociaux défavorisés, les jeunes ne trouvent dans leur famille, ni l'héritage socio-culturel nécessaire à l'intégration sociale (LECOMTE-LAHAIE, 1976), ni les instruments de développement et de régulation. L'analyse des causes de placement en institution montre l'importance des ruptures familiales et de l'inaptitude des parents à éduquer leurs enfants (AFSEA, 1976 1986). L'instabilité affective du couple, les conflits conjugaux, l'alcoolisme, la prostitution, les conflits entre les parents et les enfants, les troubles psychiatriques, la déficience intellectuelle des parents, leur instabilité professionnelle, les difficultés économiques, les mauvais traitements et les sévices, etc...(CHAZAL de MAURIAC, ALLEE, PITAUD, 1979 ; MIGNACA, GUERS, PITHON, DEMAILLY, 1989) constituent les facteurs analysés pour rendre compte des comportements délinquants. Si l'on cherche à qualifier les caractéristiques les plus fréquemment observées, le constat

- d'un niveau socio-économique faible,
- d'un grand nombre d'enfants par famille,
- d'un habitat urbain souvent précaire,
- d'un pourcentage élevé d'étrangers,

apparaît régulièrement dans les différents travaux. A ces facteurs s'ajoutent les difficultés scolaires, qui leur sont souvent liées, venant stigmatiser une situation d'échec. D'échec en échec, la voie de la marginalisation est ouverte.

L'opinion publique a coutume d'invoquer les facteurs dus aux difficultés économiques et à l'environnement urbain pour expliquer la délinquance, mais les travaux traitant de l'articulation entre chômage et délinquance restent encore peu nombreux et c'est toujours avec prudence qu'une telle liaison est mise en évidence. Il semble -mais alors la logique est inversée- qu'on ait, parmi les délinquants, une proportion élevée de chômeurs. (LEW-FAI, LAGREE, 1988).

Concernant la liaison habitat, urbanisation et délinquance, on aboutit effectivement à des conclusions positives : la co-occurrence d'un taux de criminalité ou de délinquance plus élevé avec l'importance des agglomérations est relevée, notamment dans le rapport BONNEMAISON (1982). Les explications font alors référence :

- au besoin des jeunes d'établir un espace social leur permettant de retrouver une identité. L'appropriation des lieux s'effectue souvent sur le mode violent,

- à la désorganisation sociale induite par la confrontation de modèles culturels différents rendant difficile l'intégration de nouvelles populations,

- à la ségrégation sociale et aux inégalités économiques qui les génèrent (LAGREE, LEW-FAI, 1988).

#### **1-2. L'exclusion ou l'absence d'insertion**

Les travaux décrivant les contraintes qui empêchent les jeunes de pénétrer sur le marché du travail sont nombreux mais, cependant, peu diversifiés. Ils peuvent mettre l'accent sur une analyse des transformations du système de production et la montée corrélative du chômage (GELOT, 1989), ils peuvent également s'intéresser aux rapports entre l'insertion professionnelle et les niveaux de formation et de qualification. Sur ce dernier point les travaux sont multiples, décrivant une situation actuelle (CEREQ) ou réalisant des esquisses prospectives pour les années à venir (TANGUY, 1986).

Ces études et recherches restent encore fortement marquées d'empirisme et les théories néo-classiques de la segmentation ou de la régulation contribuent plus à formaliser des descriptions qu'à fournir des modèles explicatifs.

Quelques auteurs tentent de développer une vision davantage multicritère des conditions d'insertions intégrant à la fois l'impact de la scolarité et les évolutions du système productif (FREYSSINET, 1990), ( ELBAUM, 1988).



## 2 - LE ROLE DU CONTROLE SOCIAL DANS LA PRODUCTION DE LA DEVIANCE

Les travaux de Michel FOUCAULT (1975) et surtout de Philippe ROBERT (1976) ont contribué à développer fortement les réflexions sur le contrôle social en France, ce thème ayant fait son apparition dans la sociologie américaine des années 20. Le contrôle social naît dans les institutions sociales et judiciaires et ce, conjointement avec une moindre sévérité du Code Pénal. Peu à peu, il remplace la persuasion sociale qu'imposait jadis le poids des traditions et des coutumes (Van BOSTRAETEN, 1978). Selon cette approche, l'idéologie dominante ou l'institution mettent en oeuvre les moyens dont elles disposent pour que les individus répondent à leurs attentes ou se plient aux normes qu'elles imposent. En se développant les institutions, officielles ou privées, créent de nouveaux besoins constituant autant d'obligations. Mais le contrôle social n'est pas exclusivement dû à l'institution, il s'exerce, aussi, au niveau des relations individuelles et spécifiquement dans les rapports jeunes-adultes. Les relations intergénérationnelles se nouent dans un rapport pédagogique qui est toujours un rapport de subordination suscitant de fait l'insubordination, la contrevenance, la désobéissance et la transgression. "En quelque sorte, écartés des situations où ils pourraient prouver leur maturité, les jeunes sont confinés dans leur statut d'individus immatures et irresponsables" (MALHERBE, 1978). La jeunesse est alors considérée comme déviante et assignée dans un rôle qui l'empêche d'acquérir sa propre identité (SELOSSE, 1983), elle fait l'objet d'une surveillance de la part des adultes afin "de la protéger d'elle-même ainsi que des influences néfastes de la société" (MALHERBE, 1978).

"Étiquetés", incités à reproduire le rôle qu'on entend leur faire jouer, les jeunes font aussi l'objet d'une prise en charge institutionnelle qui les renvoie d'organisations en organisations. Ainsi, l'échec de la capacité intégrative des organisations de masse (école, etc...) entraîne la création d'organisations spécialisées dont l'échec va, à son tour, engendrer d'autres structures qui accueilleront ceux que les précédentes n'auront pas réussi à assimiler. Ces jeunes seront finalement considérés comme déviants non pas tant à cause de leurs comportements que du fait de la non adéquation des valeurs qu'ils représentent aux normes prédéfinies par l'organisation elle-même. Ainsi, "marginalisés relativement aux normes, exclus au regard du droit" (TALEGHANI, 1978), les jeunes deviennent déviants.

Le contrôle social appliqué à la déviance explique donc sa production par le jugement social et par l'étiquetage institutionnel (LECOMTE-LAHAIE, 1976 ; MALHERBE, TALEGHANI, Van BOSTRAETEN, SELOSSE, 1978 ; BAUER, 1981 ; PITROU, SELOSSE, 1983) et les réflexions qu'il suscite conduisent pour finir à une interrogation sur les fonctions de la

déviance. Ces jeunes déviants ne seraient-ils pas, en définitive, une chance pour la société en mutation ? En organisant la "gestion institutionnalisée de la déviance", on prive la société de certaines ressources qui permettraient la remise en cause et la régénération de ses mécanismes de régulation (SELOSSE, 1983).

Cette problématique très productive dans les périodes antérieures semble, depuis quelques années, connaître un certain désinvestissement de la part des chercheurs. On peut regretter cet abandon qui a empêché de passer au crible acéré de ce regard l'ensemble des politiques de l'emploi destinées aux jeunes. Il serait, par exemple, intéressant d'analyser les mécanismes de renvoi des jeunes d'un dispositif à l'autre, d'un type de stage à l'autre et de comprendre ainsi, au-delà des critères d'apparente rationalité, comment fonctionne la régulation des trajectoires des jeunes en situation de précarité.

### 3 - LA DESCRIPTION DES ETATS

Du point de vue des politiques sociales, l'insertion est affaire de prothèse. Les réseaux définis dans les premières pages de cette note ne font que rassembler des outils destinés à réparer des processus d'insertion défailants ou à se substituer à des mécanismes rendus inopératoires par les évolutions des structures sociales. Dans un premier temps, les études et recherches ont mis l'accent sur l'analyse des institutions de traitement des troubles individuels de l'insertion, puis l'apparition d'une population jeune, en situation d'échec scolaire, a conduit les auteurs à tenter de décrire leur situation d'insertion sociale, élargissant progressivement leur propos jusqu'à rejoindre une réflexion plus globale sur les jeunes.

#### 3-1. L'état des institutions de traitement des troubles de l'insertion.

Les études sur l'analyse des institutions prennent aussi une place importante dans les travaux sur la délinquance. La majorité des auteurs décrivent les pratiques rééducatives, les formes de prises en charge et souvent, usent de ces terrains pour conduire une interrogation sur le travail social. D'autres auteurs, plus proches de l'analyse des organisations, mettent l'accent sur les modes de fonctionnement et les distorsions qui apparaissent dans les institutions. S'ouvre alors une réflexion sur la dimension innovante dans les organisations sociales (CHEVREUSE, 1979). Enfin, ces travaux montrent comment

l'intervention des institutions par "l'étiquetage" qu'elles pratiquent, produit ou accentue les comportements déviants.

### 3-1-1. Institution et travail social ou comment traiter la délinquance ?

La prise en charge institutionnelle fait l'objet de multiples contributions relatives à la déviance et si certaines s'accordent sur la nécessité de changements dans les modalités de prise en charge, il n'apparaît cependant pas de modèle totalement consensuel. De la description d'un système, on atteint très vite la dimension critique d'une institution éprouvant des difficultés à s'adapter aux changements de paradigmes auxquels conduisent les évolutions de la délinquance. Ainsi l'étude des institutions se transforme, le plus souvent, en une critique de l'institutionnalité. Il ne faut pas s'étonner qu'apparaisse, à la fin des années 70, un mouvement d'idées valorisant le non-institutionnel. Certains auteurs, chercheurs ou professionnels proposent, à cette époque, de développer les petites structures intermédiaires en milieu ouvert, conjointement à une individualisation des relations en adéquation avec les besoins spécifiques des individus (CIRBA, 1982). Il s'agit, dans cette perspective, de tendre davantage à l'ouverture du système institutionnel vers d'autres systèmes afin que soit évité la "reproduction sociale des inadaptations" (GAUDIN, PERCELOT, 1979) et que s'opère finalement une véritable désinstitutionnalisation des prises en charge.

Des années 70 où l'aspect psychologique domine dans l'approche du traitement de la délinquance, l'on s'achemine, ensuite vers une démarche plus fondamentalement centrée sur le caractère pédagogique de ce traitement. Le travailleur social n'est plus ce "technicien de la relation", il devient aussi pédagogue, ce qui implique aussi que soit "réintroduite la fonction d'autorité" (FAVART, 1985). L'introduction des méthodes stochastiques dans l'analyse des conduites délinquantes tend à prouver que la polarisation sur les aspects passés des sujets délinquants n'est pas à même d'expliquer le "passage à l'acte" et qu'il convient plutôt de considérer la période immédiatement antérieure. Ce constat appelle de nouvelles modalités de prises en charge, axées davantage sur l'éducatif et nécessitant une formation préalable des éducateurs. Le rejet systématique de l'institution comme celui d'une approche clinique du traitement de la délinquance ne semble pas la solution et le même auteur d'ajouter que "la gageure à relever dans les années à venir sera précisément de rendre la fonction clinique opérationnelle dans le cadre institutionnel". (FAVART, 1985). Modification supplémentaire, au milieu de la dernière décennie, l'intervention sociale prend en charge, progressivement, une partie de l'insertion économique, à côté des professionnels du développement (EME, 1988).

### 3-1-2. L'institution comme organisation et les distorsions dans son mode de fonctionnement

L'institution comme organisation est un lieu de socialisation (LABOUNOUX, 1988), elle est aussi le lieu de confrontation des divergences. S'agissant des institutions d'intervention sociale, un même champ se trouve assigné à une multitude d'organismes et de structures dont les logiques diffèrent. L'imprécision des missions ou encore le manque de coordination débouchent parfois sur l'inertie, l'inefficacité. Tous les auteurs plus spécialement dans les années récentes, font ce constat (JOEL, 1990).

Au delà de ce constat, les auteurs s'intéressent principalement aux conditions de mise en oeuvre des dispositifs d'actions concertées instaurés pour les jeunes précarisés (JOUBERT, 1989). Si la complexité des dispositifs a été souvent évoquée (DEBARD, 1989; WUHL, 1991), rares sont les travaux qui tentent de relier les formes et les logiques d'action à la compréhension des effets, en termes de plus ou moins grande insertion. De ce point de vue la recherche conduite par François ABALLEA et Catherine FROISSART (1989), bien que restant très qualitative, apporte d'utiles enseignements.

### 3-2. L'état des jeunes.

Puisque le temps de la jeunesse se confond en partie avec celui de la socialisation, il serait tentant de dire que toute réflexion sur les jeunes se double d'un discours sur l'insertion. Le développement ces dernières années d'une sociologie de la jeunesse vient conforter cette manière de penser qui prend appui sur des travaux multiples dont la recension sortirait du cadre d'un travail limité à l'insertion des jeunes en difficulté. Les noms de BOURDIEU (1980), de BEAUDELOT (1988), de GODARD (1985), de MAUGER (1986) viennent rappeler la diversité des approches et la multiplicité des études et des recherches dans ce domaine.

Portant plus spécifiquement sur une description de l'état des jeunes en difficulté, de nombreuses études et recherches s'intéressent à leurs comportements, à leurs systèmes de valeurs et à leurs conditions de vie. Si CAPDEVIELLE, MEYNAUD et MOURIAUX (1991) mettent l'accent sur les motivations des jeunes au sein du monde du travail, DUBET (1985) a décrit la situation des jeunes en rupture d'insertion professionnelle et CINGOLANI (1986) a montré comment la précarité pouvait constituer un itinéraire, mi-choisi, mi-subi,

permettant, à la fois, d'échapper à une condition sociale assignée par la naissance et de marquer une distance par rapport aux logiques de la reproduction.

De la même manière, BAUER et DUBECHOT (1988), dans un précédent programme de recherche mené par le CREDOC, ont montré la quotidienneté des situations de précarité à partir d'entretiens conduits avec des jeunes en situation d'échec.

De l'ensemble de ces travaux émerge l'idée du caractère complexe et multidimensionnel des processus d'insertion mais aussi l'idée de la nécessaire prise en compte des diversités des situations et des populations. L'insertion n'est, en aucune manière, ce moment fort et symbolique que nous décrivait les rituels de passage, elle est un processus long et complexe dans lequel chacun chemine avec plus ou moins de facilité en fonction des ressources sociales à sa disposition et du milieu environnant.

## II - LES SAVOIRS, EN QUETE DE L'INSERTION

S'il arrive aux historiens ou aux philosophes, situant leurs travaux dans une perspective historique (FOUCAULT, 1975), d'étudier la question de l'insertion, force est cependant de reconnaître que l'histoire sociale n'a pas connu jusqu'alors de très importants développements. Face à la question de l'insertion des adolescents, la réflexion sociologique apparaît dominante, la psychologie, bien que placée hors champ dans cette note, ne peut être exclue du fait de son importance et, parmi les approches moins développées, il faut citer l'économie, et l'ethnographie ainsi que le droit qui tend à occuper une place plus conséquente au fur et à mesure de la complexification des dispositifs de prise en charge.

### I - LA DOMINANTE SOCIOLOGIQUE.

Peu présente dans le domaine de l'Aide Sociale à l'Enfance, sauf pour analyser le développement professionnel des assistantes maternelles (BONETTI, 1979 ; PINAY, 1984) en s'inspirant des travaux de la sociologie des professions ou des organisations, la sociologie occupe une place écrasante dès qu'il s'agit d'analyser les comportements déviants, de décrire les publics reconnus comme tels ou, surtout, de faire de la déviance un symptôme des dysfonctionnements de la société.

Les travaux d'origine sociologique peuvent se regrouper de manière simple et probablement simplificatrice en deux directions. La première cherche à répondre à la question "Comment devient-on délinquant ?". A cette question de multiples réponses ont été apportées. Les recherches mono-factorielles ont essayé de relier le comportement déviant à un critère ou à un autre : les facteurs physiques, raciaux, le niveau de formation, l'âge, la nuptialité ont été successivement essayés, isolément ou regroupés. Les théories de l'Ecole de Chicago ont tenté d'appréhender la déviance comme le produit de la désorganisation d'un milieu social. Les approches de type culturalistes ont mis l'accent sur le caractère appris des comportements déviants, enfin des travaux inspirés de l'école fonctionnaliste ont apporté

un éclairage sur la place des comportements déviants dans l'ensemble du fonctionnement social.

A côté de ces travaux, sous le nom de contrôle social, une théorie a été fortement reprise dans les travaux français et a eu un large retentissement, y compris dans les milieux professionnels et dans les centres de formation. Cette approche ne pose pas la question du "Comment devient-on déviant ?" qui confère à l'acte déviant une réalité objective, elle s'interroge sur les mécanismes par lesquels une société secrète, nomme et gère, de la déviance.

## **2 - LA PSYCHOLOGIE, UNE IMPORTANCE FONDATRICE.**

L'introduction de la psychologie dans le domaine de l'ASE s'est opérée de manière régulière, à partir des années 50, sous l'influence de médecins au rang desquels on note l'importance de Michel SOULE (1978). Les travaux de BOWLBY (1978) sur l'attachement mère-enfant et ceux de SPITZ (1968) sur l'importance des carences liées à la séparation mère enfant et ses conséquences, notamment en matière d'hospitalisme constituent les références de base pour expliquer l'originalité de cette approche qui emprunte plus à l'éthologie qu'à l'analyse.

En matière de délinquance, la psychologie, au-delà de ses apports à la clinique, propose surtout une explication étiologique, voyant dans la délinquance le produit d'un échec du processus de socialisation, échec dû à une insuffisance de maturité de la personnalité du délinquant, incapable de s'identifier aux autres et de développer des relations affectives satisfaisantes. On ne semble pas avoir assisté à un renouvellement des orientations de recherche dans cette discipline et sur ce champ particulier.

## **3 - L'ECONOMIE, UNE APPROCHE EN VOIE DE DEVELOPPEMENT**

L'analyse économique de ces secteurs de l'action sociale n'a pas fait jusqu'alors l'objet de longs développements. Avec la décentralisation et l'obligation faite aux départements de se doter de plans départementaux de l'équipement social et médico-social, il arrive que des départements insistent sur l'aspect économique de ces travaux. Les quelques publications qui abordent le domaine économique s'intéressent essentiellement,

- au plan macroéconomique, aux mécanismes de régulation de l'offre et de la demande d'aide sociale et aux conséquences de l'adoption d'un mode spécifique de financement,

- au plan microéconomique, aux stratégies et comportements des agents économiques au sein des structures de l'aide sociale et à leurs conséquences .

En période de crise, la problématique se centre plus fondamentalement sur la difficulté à faire face à une demande d'aide sociale accrue tout en respectant les contraintes d'équilibre financier (RAY, DUPUIS, GAZIER, 1988 ; JOEL, CHARVET-PROTAT, 1990). Dans le domaine de la délinquance et de l'inadaptation, la crise économique induit des modifications sur la demande s'adressant aux juridictions des mineurs. Les relations aux marchés du travail constituent aussi un point d'investigation au travers de l'étude des dispositifs d'insertion.

#### **4 - L'ETHNOLOGIE OU RECONNAITRE LES PAUVRES**

Les approches ethnographiques restent peu utilisées pour analyser les relations des jeunes dans leurs milieux de vie. L'expérience conduite par Anne CADORET (1989) nous semble cependant marquer un tournant à propos des études sur l'Aide Sociale à l'Enfance. La pratique ethnographique est plus développée à propos de l'étude de la délinquance et si une oeuvre comme "Street Corner Society" n'a pas été répétée en France, les travaux sur les bandes d'adolescents ou sur les taggers (VULBEAU, 1990) se situent à des degrés divers dans cette perspective.

#### **5 - LE DROIT, ANCIENNETE ET RENOUVEAU.**

La législation sur l'enfance et la jeunesse s'est surtout préoccupée de protection, soit sous l'angle de la prévention, soit sous l'aspect du traitement ou de la réparation. Pour les juristes, la thématique de l'insertion a d'abord concerné la réinsertion des personnes en danger de prostitution et surtout des détenus. Il fallut attendre la loi du 30 juin 1975 pour que le thème de l'insertion, déjà présent dans une large part de la législation concernant les personnes handicapées physiques, apparaisse sous ce terme. Les dispositifs de lutte contre le chômage mis en oeuvre dans la dernière décennie ont également suscité une importante réflexion des juristes sur ce thème, réflexion prolongée par la mise en oeuvre de la loi du



1er décembre 1988 relative à l'instauration d'un revenu minimum d'insertion (PRETOT, 1989).

**DEUXIEME CHAPITRE**  
**LES DOMAINES DE L'INSERTION**

S'il est aisé de décrire des dispositifs d'insertion, au moins pour ceux qui se nomment comme tels, tous les auteurs s'accordent à reconnaître que l'insertion ne constitue pas un concept construit mais bien un concept à construire. Cette démarche ne sera pas simple, si l'on en juge par les débats auxquels a pu donner lieu le concept d'intégration dont nous avons mentionné plus haut la proximité. Dans l'*American Journal of Sociology*, Werner S. LANDECKER (1951-1965) avait publié un article sur "les types d'intégration et leur mesure" dans lequel il adoptait une démarche analytique, proposant de ne pas définir le concept, a priori, mais de chercher à construire des types d'intégration à partir d'une démarche empirique. Cet article aboutissait à définir quatre dimensions de l'intégration : culturelle, normative, communicative et fonctionnelle. Cette démarche a servi de point de départ à la construction d'outils de repérage de niveau d'intégration (DUTRENIT, 1989) pour des populations délinquantes ou handicapées (CREAI-Centre, 1986). Sans admettre totalement ce fort degré d'empiricité, l'analyse des publications nous conduit à proposer des critères très éclatés de l'insertion. Des indicateurs reconstruits sur la base de ces critères permettraient certainement, en procédant par itération, de progresser dans la connaissance de variables explicatives de situations et de comportements.

Pour classer ces critères, une recension de la littérature existante aboutit à définir quatre domaines de collecte, d'inégales fréquentations. L'insertion est, pour certains auteurs, un cheminement, pour d'autres, elle n'est qu'un ensemble de dispositifs, elle peut aussi être la composante d'une sorte d'éco-système et se définir, enfin, comme une série de compétences à faire fonctionner dans un ensemble social. Aucune de ces directions ne semble, à elle seule, pouvoir rendre compte de la totalité des autres.

## I - L'INSERTION COMME CHEMINEMENT

Si le terme de cheminement est souvent utilisé pour parler d'insertion des jeunes, il faut sans doute y voir la trace de bien anciennes métaphores sur la succession des générations et les rites de passages qui permettaient aux jeunes de rejoindre le groupe des adultes dans les sociétés rurales.

Le terme de cheminement est suffisamment polysémique pour accepter de recouvrir deux figures du processus d'insertion, figures qui dépendent essentiellement du regard du chercheur : la trajectoire et le parcours.

### 1 - L'INSERTION COMME TRAJECTOIRE

La plupart des travaux portant sur les trajectoires s'intéressent en fait aux successions d'emplois, de stages, de formation et d'inactivité entre la sortie du système scolaire et l'accès éventuel à un emploi pourvu d'un minimum de sécurité. Les approches biographiques (CINGOLANI, 1986) développent, le plus souvent, cette perspective. Dans le cadre d'une recherche actuellement en cours au CREDOC, nous avons essayé de systématiser cette analyse des trajectoires d'insertion.

Les trajectoires des jeunes, au sortir de l'école, constituent un chapitre essentiel de la recherche conduite par le CREDOC. En début d'entretien, une description des situations successives depuis la fin des études était demandée à l'enquêté. Les périodes d'activité, celles de chômage et celles d'inactivité, leurs durées, des éléments descriptifs ou explicatifs de chacune des situations sont rassemblés au cours de l'entretien. Ce type de question relève d'une approche longitudinale dans laquelle on ne cherche pas seulement à définir le passé dans une impression globale, mais à identifier une forme de dynamique à travers les diverses étapes du parcours.

La teneur, la taille et le type d'informations ainsi recueillies se prêtent mal à une exploitation systématique avec une analyse, qui s'intéressant aux différentes périodes, les unes après les autres, sans identifier leurs relations réciproques, se serait avérée destructurante.

Afin de saisir les trajectoires dans leurs ensemble, nous avons donc eu recours dans un premier temps à une visualisation graphique. Y sont retranscrits la succession des différents états, leurs durées, le type d'occupation évoqué, pour chaque individu. Cette première observation permet de dégager plusieurs profils que l'on présente succinctement ici :

*Finalemnt, un stage vaut mieux que trop de chômage.*

**Exemple A**

(22 ans, féminin, Amiens, 3ème)



Un certain nombre de jeunes comme cette jeune fille se caractérisent par de longues périodes de chômage. Lorsque ces jeunes sont inscrits au chômage, l'ANPE les contacte régulièrement pour leur proposer de participer à différents types de stage. C'est aussi le cas, lorsqu'ils ont effectués de précédentes démarches auprès d'organismes tels que les Mission locales ou les PAIO.

Ainsi tout laisse à penser que ces longues périodes d'inactivité résultent d'une réticence de leur part à adopter ce type de solutions à leurs problèmes.

Il y a une période de chômage au départ, puis pendant quelques mois, ces jeunes adoptent le statut de stagiaire, avant d'entamer une nouvelle période de chômage. Leur objectif réside visiblement dans l'accession à un travail stable, mais, découragés par une longue période d'attente, ils cèdent finalement à l'offre qui leur est faite.

*L'installation dans le précaire.*

D'autres jeunes refusent quant à eux cette inactivité forcée et finissent par choisir de s'installer dans la précarité.

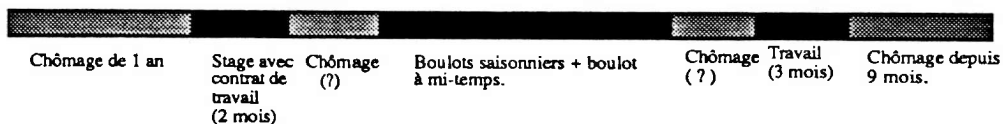
Deux exemples quelque peu différents illustrent ce fait.

**Exemple B** (22 ans, féminin, St Nazaire)



Dans l'exemple B, l'individu opte finalement pour le travail en intérim, comme ouvrière nettoyeuse. Cette option lui permet de trouver un travail à intervalles plus ou moins réguliers. Cette orientation est en général facilitée par la possession d'une qualification. Entre les différentes périodes d'inactivité, ces jeunes s'inscrivent à nouveau pour un temps au chômage.

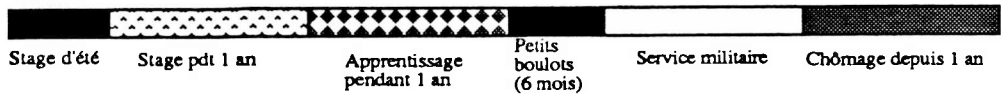
**Exemple C** (23 ans, féminin, St Nazaire)



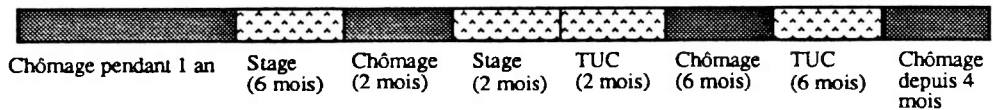
Le cas de l'exemple C est quelque peu différent. En effet, il apparaît que ce jeune n'accepte d'autre solution que le véritable travail. Les périodes de chômage deviennent relativement longues comparativement aux périodes d'emploi. On peut donc se demander s'il lui sera possible de persister dans cette voie.

*Du précaire au précaire.*

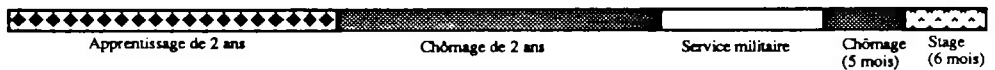
Dans la majorité des cas, les individus alternent les différents types de statut intermédiaire. Certains comme dans l'exemple D voient se succéder un grand nombre d'expériences différentes. Il semblerait qu'ils acceptent indifféremment toutes les propositions qui leur sont faites.

**Exemple D** ( 21 ans, masculin, St Nazaire, 4ème)

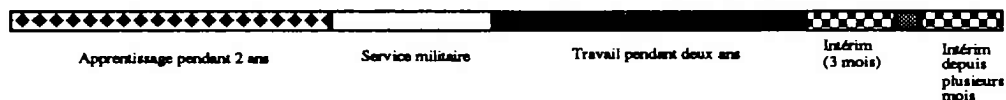
Mais le cas le plus fréquent, concerne plus d'un tiers des personnes interrogées, c'est celui des personnes alternant toujours les périodes de stage avec les périodes de chômage. Le stage constitue "la" solution qui s'offre à eux. L'exemple E en est une parfaite illustration.

**Exemple E** ( 23 ans, féminin, St Ouen, 3ème SES )

Le dernier type de profil présenté ici, décrit des individus qui connaissent une relative stabilité dans leur situation, alternance de cycles longs, puis glissent vers une précarité caractérisée par une fréquence plus élevée de la succession des états. Les deux exemples suivants illustrent ce propos.

**Exemple F** ( 21 ans, masculin, St Nazaire, 3ème SES)

**Exemple G** ( 23 ans, masculin, St Nazaire, 2ème année CAP)



Cette description des trajectoires doit être nécessairement complétée par une analyse de la structure des trajectoires, pour laquelle nous proposons actuellement les variables suivantes :

- le nombre de séquences différentes dans la trajectoire, à nuancer selon le temps du parcours extra-scolaire,
- l'augmentation ou le rétrécissement avec le temps de la longueur d'un certain type de séquence,
- l'alternance répétée de deux types de séquences,
- la présence dans une même trajectoire de stages, de chômage, de périodes d'intérim,
- l'existence d'une période de travail continue d'au moins 6 mois,
- l'existence d'une période de chômage continue d'au moins 1 an,
- l'occurrence répétitive des stages, et celle des contrats d'intérim, à nuancer selon leur place dans la trajectoire.

Un numéro spécial des Annales de Vaucresson (1987) est consacré à ce type d'approches développé également par d'autres équipes de recherche



## 2 - L'INSERTION COMME PARCOURS

### 2-1. Un concept pluri dimensionnel

L'insertion des jeunes en difficulté apparaît finalement comme un long voyage qui traverse les paysages tourmentés des origines culturelles, des crises économiques, des complexités et de la pluralité des interventions institutionnelles... et du temps aussi. Sur le trajet de l'insertion, l'on peut à défaut de borner et délimiter les itinéraires, repérer des chemins qui se succèdent, s'entrecroisent, s'éloignent ou se rejoignent. Il s'agit d'une progression à travers les domaines culturel, social, économique et institutionnel dont la cohésion et la logique apparentes se trouveraient assurées grâce au temps. Toutefois, ce chemin est semé d'embûches et d'obstacles de toutes sortes. Les voies se dispersent, les discontinuités sont fréquentes (LEOMANT, SOTTEAU-LEOMANT, 1987).

#### 2-1-1. A l'origine, le champ culturel

Si l'on tente de reconstituer les trajets, on trouvera à l'origine le champ culturel : nombre de travaux insistent, en effet, sur le fait que toute insertion sociale ou, a fortiori, économique nécessite au préalable une démarche d'identification culturelle du sujet. Vrai pour les jeunes Français, ce préalable de reconnaissance de soi l'est peut-être davantage encore pour les jeunes immigrés (LECOMTE-LAHAIE, 1976 ; SOTTEAU-LEOMANT, LEOMANT 1982, CIRBA 1982 , LADSOUS et Alii 1982, CATANI, 1983)

Reconnaître son identité, c'est se positionner par rapport à sa famille, à son passé, à son origine socio-géographique, par rapport aux lieux et au temps (ABALLEA, GLOGOWSKI, 1983, LEOMANT, 1982).

Mus par des désirs immédiats, souvent incapables de se positionner relativement à cette donnée exogène que constitue l'environnement social, ces jeunes deviennent des égarés du temps.

Avant d'aborder les étapes ultérieures du parcours d'insertion, il faut intégrer son vécu culturel et pour réaliser sa recombinaison accepter l'aide socio-éducative et la dépendance qui en résulte (MALEWSKA, GACHON et alii, 1988).

Si l'origine du chemin est culturelle, la poursuite de l'itinéraire emprunte les champs socio-économiques et institutionnels.

### 2-1-2. L'étape institutionnelle

S'agissant des jeunes de l'Aide Sociale à l'Enfance ou relevant de la Protection Judiciaire de la Jeunesse, l'institution est omni-présente par le biais d'une prise en charge en famille d'assistance, en AEMO, en foyer, en internat ou en prison. Elle représente aussi la spécificité des dispositifs qui s'adressent à des populations cumulant tous les handicaps. Elle prend en charge finalement de nombreux aspects de l'insertion ayant trait au social ou au fonctionnel .

L'étape institutionnelle tente, en effet, de réaliser un réapprentissage des exigences d'une vie sociale normale auxquelles les jeunes sont inexorablement confrontés. Les moyens qu'elle utilise sont multiples : soutiens psycho-éducatifs, formation, sanction, et parfois difficilement compatibles (LECOMTE-LAHAIE, 1976 ; TOMKIEWICZ, FINDER, MARTIN, ZEILLER, 1979 ; BAUER 1981).

Seule la sphère économique se trouve relativement indépendante du champ institutionnel. Ceci s'explique par la conjoncture mais aussi par la structure d'un domaine qui se construit et s'alimente largement autour de l'initiative privée, du marché dont les règles sont concurrence, compétitivité et efficience.

### 2-1-3. L'interaction du social et de l'économique : l'insertion professionnelle comme enjeu.

L'insertion sociale se poursuit parallèlement et tout le temps de ce long processus. Son observation en est d'autant plus difficile mais elle rend toute leur significativité aux dimensions spatio-temporelles. S'insérer socialement, c'est se constituer des repères, s'intégrer dans des réseaux qui rendent possibles toute dialectique entre identité individuelle et identité sociale ; c'est se constituer une autonomie, accepter la mémoire et la faire vivre. Cela nécessite du temps, il n'est guère possible d'en cerner le terme, les trajectoires sont intermittentes, transitoires (OFFREDI, 1990).

On croit en avoir reconnu les signes quand apparaît une période d'insertion économique mais les rechutes et les ruptures surgissent qui reviennent et finalement brisent les liens de sociabilité, remettant les "compteurs à zéro".

L'insertion économique devient de plus en plus la composante d'une demande sociale (ALLEE, PITAUD, 1987), elle survient en général plus tardivement dans le processus d'insertion. L'intégration dans la sphère économique prend la forme essentielle de l'emploi, de l'activité professionnelle. On peut en mesurer le degré par les formes d'activité, la nature du contrat de travail, la durée etc....nous reviendrons plus loin sur les critères d'insertion susceptibles d'être repérés. On retrouve ici le social : l'activité professionnelle, l'emploi procurent un statut qui permettent l'autonomie, la confiance en soi et la motivation pour la participation sociale (DUBET, DUPREZ, DUPE, JAZOULI, LAPEYRONNIE, LEFEBVRE, PITAUD, PORTET, 1986 ; MORGIENSZTERN, 1988).

L'institution joue encore une fois un rôle d'éducateur, de pédagogue, de passage obligé : l'atelier, l'école, l'entreprise intermédiaire, autant de structures auxquelles il faut s'adapter, dont il faut respecter les contraintes et qui supposent des prédispositions de la part de l'enfant ou de l'adolescent, des capacités intégratives générant parfois tant de frustrations (CADORET, 1989 ; BOUQUET, KAISER, LENFANT, 1986).

Finalement, quel peut être l'aboutissant de ce parcours ? Peut-on vraiment le segmenter ? La dialectique entre l'économique et le social est difficile à mettre en relief tant les deux sphères sont intimement liées (LEW-FAI, LAGREE, 1988 ; JOEL, CHARVET-PROTAT, 1990). On peut toutefois reconnaître des indicateurs qui rendent compte du chemin parcouru, du "passage de la précarité vers la normalité" (PITROU, 1981) :

- Une identification individuelle et sociale achevée se reconnaissant à travers l'existence de relations familiales, sociales et la constitution d'un "faisceau de ressources" (LEOMANT, SOTTEAU-LEOMANT, 1987 ; PITROU, 1981 ; MALEWSKA, GACHOND, 1988) ;

- Un court chemin institutionnel s'écartant peu à peu de la trajectoire individuelle et disparaissant, de sorte que seules demeurent les voies économiques et sociales. On se rapprocherait ainsi des parcours d'insertion traditionnellement pris en charge par l'aide sociale.

Les difficultés à observer ces parcours, nous l'avons souligné, sont dues à l'interpénétration de champs s'inscrivant dans une dimension temporelle. Pour mieux les saisir, il faut les repérer à l'aide d'instruments et de critères objectifs.

## **2-2. Des instruments et des critères d'objectivation du parcours**

Effectuer ce repérage n'est pas chose aisée, le concept d'insertion, répétons-le avec les différents auteurs, est flou et mal délimité (OFFREDI, 1990). Aucune des études ne propose de construction, de critères de mesure mais on peut les reconnaître et les faire surgir. Il est possible d'observer des éléments qualitatifs qui constitueront des critères que l'on pourra tenter de hiérarchiser de manière à établir des degrés sur l'échelle d'insertion.

### **2-2-1. Critères qualitatifs relatifs aux différents champs**

Les critères relatifs au champ culturel sont difficiles à établir. Toutefois des éléments tels que les relations au sein de la famille (entente, relativisation du modèle familial), les capacités à transformer positivement des différences culturelles (pratiques associatives liées au champ culturel...) sont utilisables (CATANI, 1983 ; MALEWSKA, GACHON et alii, 1988)

Les critères relatifs au champ social sont plus nombreux, selon les auteurs, on distingue :

L'accès à la nationalité	MALEWSKA-PEYRE, CIRBA, 1982.
La vie familiale : mariage, concubinage, la présence ou le désir d'enfants	JALFRE, 1977; LEPAGE-CHABRIAIS, 1982; LANTIER, BALLION, MATHEY-PIERRE, 1987; CORBILLON, ASSAILLY, DUyme, 1987, AUDEBERT, RENAUD, 1988).
La place dans les stratégies familiales	CADORET, 1989.
Le logement : mode de logement autonome, d'un confort minimum	JALFRE, 1977 ; MALEWSKA-PEYRE, 1982 ; GALLAND, LOUIS, 1984; AUDEBERT, RENAUD, 1988 BAILLEAU ET Alii, 1989).
L'existence de loisirs	LANTIER, BALLION, MATHEY-PIERRE, 1987.
Le service national	LEOMANT, SOTTEAU-LEOMANT, 1987.
Les pratiques associatives	BONNEMAISON, 1983, MALEWSKA, GACHON et Alii, 1988 ; CATANI, 1983.
L'usage des média, les déplacements	LANTIER, BALLION, MATHEY-PIERRE, 1987.
L'indépendance vis à vis de l'institution -autonomie	XUEREB, JALFRE, 1977.
La participation/intérêt pour la vie politique et locale ex.: inscription sur une liste électorale	LANTIER, BAILLON, MATHEY-PIERRE, 1987 ; MALEWSKA-PEYRE, 1982.
L'acquisition d'une carte de sécurité sociale	GELKMAN, 1987.
L'action liée à la santé	<u>Revue de l'AFSEA</u> mai-juin 1988.
La disparition des troubles de la personnalité	LEPAGE-CHABRIAIS, 1982.
La détention de comptes financiers	LANTIER, BAILLON, MATHEY-PIERRE, 1987.
La rupture des processus de marginalisation	CTNERHI, 1986.

Les critères relatifs au champ économique cités dans les études sont les suivants :

La période de formation professionnelle (type et durée )	CHAVANON, DUMOULIN, 1980 ; MALEWSKA-PEYRE, CIRBA, 1982 ; PITAUD, ALLEE, 1987 ; OFFREDI, JOEL, CHARVET-PROTAT 1990.
L'existence d'un diplôme	
Le temps de passage dans le monde du travail	LEOMANT, SOTTEAU-LEOMANT, 1987 ; OFFREDI, 1990.
La nature et la durée du contrat de travail (CDD, Intérim, CDI)	OFFREDI, 1990.
La stabilité de l'emploi et le niveau de revenu	CORBILLON, DUyme, ASSAILLY, 1987, OFFREDI, 1990.
Le cadre dans lequel s'exerce l'activité (entreprise privée, association, entreprise intermédiaire, entreprise publique etc...)	MORGIENSZTERN, 1988 ; JOEL, CHARVET-PROTAT, 1990.

### 2-2-2. Hiérarchisation des critères en fonction d'un degré d'insertion

Si l'idée de hiérarchiser des critères d'insertion apparaît chez différents auteurs, il faut sans doute y voir l'amorce d'une thématique évaluative. Des actions de nature différentes peuvent conduire à des degrés dissemblables dans les processus d'insertion. Evaluation collective, certes, mais aussi individuelle. La présence ou l'absence de ces critères pourrait être recensée afin d'établir une "carte individuelle" caractéristique d'un profil d'insertion. La construction d'une échelle "autonomie-dépendance" (OFFREDI, 1990) pouvant permettre la visualisation d'un parcours. Cette démarche évaluative serait susceptible d'orienter les actions à entreprendre pour accélérer le processus ou améliorer les chances et possibilités d'insertion. Elle permettrait surtout de répondre, avec une plus grande fiabilité à des questions du type : "Faut-il privilégier les actions individuelles (BAUER, 1981 ; CIRBA ; LADSOUS et alii, 1982) mais nécessitant un fort encadrement ou des actions globales (PITAUD, ALLEE, 1982 ; DUBET, DUPREZ et alii, 1986) mais difficiles à adapter à des besoins individuels ?".

Au regard des critères établis précédemment, s'il s'avère peu facile de proposer une hiérarchisation univoque, on peut imaginer d'utiliser des critères de stabilité, à supposer que ces critères soient absolument pertinents pour témoigner de la réalité de l'insertion professionnelle (OFFREDI, 1990). Dans cette hypothèse, on aboutira à la hiérarchisation suivante :

- période courte, discontinue et rare /revenu faible, précaire, instable,
- période à durée déterminée, régulière (CDD, intérim)/revenu instable,
- période à durée déterminée /revenu stable.

De même, une activité intérimaire traduit un degré d'insertion plus élevé dans l'échelle que la poursuite d'un stage de qualification. Une formation en entreprise intermédiaire est plus valorisante qu'une formation suivie dans un foyer ou un établissement de l'éducation surveillée etc... Bien évidemment, certains de ces critères sont fortement corrélés.

Traditionnellement, le taux de chômage et la correspondance entre formation et emploi occupé (AFFICHARD, 1981) constituaient les deux indicateurs permettant de mesurer l'insertion des jeunes à la sortie du système scolaire (THELOT, 1981). Outre la pauvreté de ces indicateurs pour comprendre la finesse des processus d'insertion, force est de reconnaître qu'ils ne fournissent aucune information sur les populations prises en charge par les dispositifs de l'Aide Sociale à l'Enfance ou de la Protection Judiciaire de la Jeunesse.

Plus complexes, d'autres études de l'INSEE (LAULHE, 1988) relatives à l'entrée des jeunes dans la vie active et utilisant le modèle LOGIT montrent l'incidence que peuvent avoir différents facteurs sur la probabilité pour un élève ou un étudiant en avril 1980 de se trouver au chômage en 1985. Les facteurs pris en compte par le modèle sont les suivants : l'âge, le sexe, l'année de fin d'études, la nationalité, le fait ou non de vivre en couple, le nombre d'enfants, le diplôme obtenu, le statut du père, l'activité de la mère et le rang de naissance. Pour accéder à un emploi ou à un stage, si le critère formation joue de manière déterminante, le lieu de résidence constitue également un facteur non négligeable (ELBAUM, 1988)

Une autre étude portant sur l'horizon des jeunes salariés dans leur entreprise (GLAUDE, 1988) permet, elle aussi, de dégager des critères d'insertion pour les jeunes déjà

sur le marché du travail, mais dans une situation de plus ou moins grande précarité. Une analyse des correspondances multiples appliquée aux réponses faites par un échantillon de 2 870 jeunes actifs âgés de 16 à 26 ans à l'enquête emploi de mars 1986 montre l'existence de six catégories différentes d'horizon de la relation de travail.

Ainsi, en matière d'insertion professionnelle, la dichotomie entre le temps de la formation et le temps du travail salarié s'estompe au profit d'une fragmentation plus grande des situations intermédiaires (BAUER, DUBECHOT, LEGROS, 1991) où il faut alors distinguer des statuts de chômeurs, de stagiaires et de précaires. On a pu, à ce propos, parler du chômage et de son halo.

L'obtention de telles hiérarchisations dans la sphère sociale serait beaucoup plus difficile à opérer et empreinte d'une subjectivité plus grande encore. L'aspect pluridimensionnel et interactif de l'insertion rend toute hiérarchisation en définitive périlleuse et difficilement compatible avec l'exigence de rigueur. Aux indicateurs économiques, il faudrait associer des indicateurs d'intégration sociale qui, pris séparément, ne permettent pas de classification significative tant les logiques sociale et économique sont en interaction .

### 2-2-3. L'adoption d'un système statistique.

Le repérage des parcours d'insertion à l'aide de critères et d'indicateurs suppose un système statistique homogénéisé, fiable assurant le suivi temporel des jeunes et de leur cheminement (LAHALLE, 1980 ; LEW-FAI, LAGREE 1987 ; JOEL, CHARVET-PROTAT, 1990). Les sources statistiques sont nombreuses mais peu opérationnelles car non suffisamment coordonnées et exhaustives. La multiplicité des intervenants génère une multitude d'informations qui ne circulant pas ou mal, se perdent. Les initiatives pédagogiques d'insertion ou de réinsertion dans le cadre d'entreprises intermédiaires ne sont pas comptabilisées dans un cadre statistique officiel, il est alors difficile d'analyser leur diversité et de dénombrer les adolescents qui en bénéficient.

Le développement d'un système statistique dynamique permettant de connaître les populations, de les suivre dans le temps et donc tout au long de leur parcours d'insertion, suppose qu'un cadrage macroéconomique soit adopté, permettant la répartition des moyens entre les régions, les départements, les établissements et la planification des ressources.



**Cela signifie encore que soient coordonnées les actions des partenaires de la Protection Judiciaire de la Jeunesse au sein du département. Cela nécessite enfin que soit mise en place une évaluation dynamique (JOEL, CHARVET-PROTAT, 1990).**

## **II - L'INSERTION, UNE PLURALITE DE DISPOSITIFS**

L'examen du développement des trois réseaux d'insertion montre une extension progressive de leur champ d'intervention et dans la dernière décennie un recoupement partiel des techniques employées. Le discours sur la prévention qui a permis le développement des deux réseaux de prise en charge spécialisée des jeunes se trouve devenir moins opérant dès lors que dans l'ensemble des jeunes en situation d'échec scolaire se trouvent les usagers potentiels du réseau d'insertion professionnelle. Le thème de la réversibilité qui occupait une large part des débats antérieurs se trouve davantage articulé dans une perspective plus large dont la mesure des effets constitue la thématique dominante.

### **1 - LA SPECIALISATION DES RESEAUX DE PRISE EN CHARGE.**

Rares sont les travaux de recherche qui prennent en compte l'ensemble des politiques de l'insertion des jeunes. Lorsque DUBET et alii publient un ouvrage sous le titre global de l'Etat et les jeunes (1985), ils ne font que juxtaposer une description et une analyse de politique dissemblables regroupant les opérations "été chaud" et les dispositifs d'insertion sociale et professionnelle. Les recherches sur l'insertion des jeunes restent le plus souvent liées aux dispositifs institutionnels de création des réseaux.

#### **1-1. Le réseau spécialisé.**

L'axe majeur du dispositif de lutte contre la délinquance et l'enfance en danger est dirigé vers la rééducation et l'assistance. Qu'elle soit d'ordre administratif ou judiciaire, l'action sociale génère une multitude d'interventions. Dans le cadre de la protection judiciaire de la jeunesse, la demande émanant soit des familles, soit des travailleurs sociaux s'adresse au juge qui suivant la nature des cas, l'origine de la saisine ou l'avis des travailleurs sociaux dirigera le jeune vers l'un ou l'autre de ces circuits. L'option pour l'une

ou l'autre de ces mesures dépendra des renseignements obtenus par l'intermédiaire des enquêtes sociales, de dispositions temporaires d'Observation ou d'Action Educative en Milieu Ouvert permettant de connaître les évolutions des jeunes pris en charge (JOEL, CHARVET-PROTAT, 1990). Au sein de ces dispositifs, certains auteurs ont plus particulièrement étudié la place des instruments d'insertion.

Le premier de ces instruments consiste en l'établissement d'une relation entre le travailleur social et le sujet (BAUER, 1981) objet de la décision administrative ou judiciaire. En rupture d'identité, l'enfant ou l'adolescent est aussi en rupture relationnelle. Les outils sont essentiellement d'ordre psycho-pédagogique ou socio-éducatif (soutien psychologique, rééducation scolaire pour les plus jeunes, loisirs comme relais de socialisation).

Le deuxième, qui s'adresse davantage aux adolescents vise l'adaptation à la sortie du dispositif ; il repose sur l'apprentissage d'une vie sociale normale, l'éducation par la reconnaissance des contraintes tant matérielles que morales qu'impose la société (développer l'aptitude à effectuer des démarches, à tenir un budget, à vivre et se loger de manière autonome etc...).

Le troisième -prépondérant au cours de la période récente- se fonde sur la formation professionnelle et le travail. L'insertion recherchée s'exerce alors au sein d'entreprises intermédiaires, d'associations. La question du temps de prise en charge par ces établissements se pose encore : faut-il envisager une prise en charge durable et continue ou moins prolongée qui pousse l'individu à développer plus rapidement et peut-être plus activement son autonomie ? Les avis divergent sur ce point (XUEREB, 1977).

Il n'est pas un article ou un ouvrage qui ne décrive un ou plusieurs aspects du fonctionnement du dispositif institutionnel. La démarche est téléologique, l'interaction entre les objectifs et les moyens de les atteindre figure comme explication des difficultés relevées. Comment viser l'autonomie des jeunes si l'institution multiplie des interventions non coordonnées, parfois concurrentielles et souvent peu en adéquation avec les besoins des populations dont elle entend réaliser la promotion ? Comment encore vouloir favoriser l'insertion si la sanction intervient bien après l'acte délictuel, venant rompre l'équilibre fragile d'un processus de socialisation ? (FAVART, 1985). Etablissements vétustes, actions trop globales, personnel peu motivé ou logiques antagonistes, tels sont les fardeaux qui pèsent sur l'efficacité des mécanismes institutionnels.

Les propositions faites insistent, mais sans jamais développer de modèles précis, sur la nécessité d'adopter de petites structures souples rendant plus facile l'établissement de relations. Ces structures sont conçues comme de véritables sas d'entrée dans la vie sociale ou professionnelle.

Ce réseau spécialisé peut aussi utiliser l'action coercitive et cela est probablement sa caractéristique majeure.

L'action éducative repose alors sur la punition. Si l'ordonnance de 1945 prévoit la sanction comme dernier recours, certains affirment que le mineur dès lors qu'il transgresse les lois se pose comme délinquant et, de ce fait, s'expose aux mesures pénales. Ces mesures ne dispensent pas d'une réparation si le consensus est établi quant à leur adéquation à l'acte délictueux (Enfants et prison, éd. Eshel, 1990). Cette réparation peut prendre la forme du Travail d'Intérêt Général (TIG). Dans le cas de cette procédure, la sanction n'est plus synonyme de rupture et d'exclusion mais pour que le lien entre infraction et service à rendre soit effectivement établi encore faut-il que l'adolescent comprenne la philosophie de la mesure et ait atteint des conditions de socialisation minimales (GELKMAN, 1987).

On observe ici encore une évolution quant à l'appréhension de la coercition. Dans les années 70, le discours réfutait la sanction comme compatible avec une insertion ultérieure (LECOMTE-LAHAIE, 1976). Les approches psychothérapeutiques se trouvaient privilégiées, puis, progressivement, l'idée de contrainte, voire d'obligation contractuelle se fait jour. Si l'on évite dans la mesure du possible l'incarcération des mineurs, des voix s'élèvent aujourd'hui qui affirment les vertus éducatives de l'emprisonnement. Parce que la délinquance est multiforme, parce que certains jeunes vont très loin dans la transgression, parce qu'enfin ceux-là mêmes sont réfractaires ou insensibles aux solutions alternatives, il faut les confronter aux limites de la liberté, aux barrières que la société dresse face à leurs actes (BOUIN in Enfants et prison, 1990).

#### **1-2. Le réseau social de prise en charge des jeunes.**

La prévention générale s'exerce au sein de toutes les institutions privées ou publiques. L'action des services qu'elle fédère, vise à prévenir l'apparition de risques mettant en danger la cohésion sociale. Les services sociaux constituent ainsi un "réseau d'alarme", un instrument de dépistage auprès des familles à "risques" et jouent le rôle de relais entre l'institution administrative et l'administration judiciaire. La prévention globale

c'est aussi un ensemble de dispositions axées sur l'aménagement urbain et l'habitat social (CHAZAL de MAURIAC, 1979 ; GIRARD, ROYER, PETITCLERC, 1988). Par l'intermédiaire des clubs de prévention spécialisée, elle traite "l'inadaptation par le milieu social" et vise à mener les jeunes vers des structures sociales normales dans lesquelles ils pourront s'épanouir (LASCOUMES, 1977).

Trois tendances se dessinent pour expliquer la fonction de la prévention spécialisée et qui rendent compte de la conjoncture du moment (La Prévention Spécialisée aujourd'hui, Documents CTP, 1983) :

Une première conception qui fait des jeunes en rupture, la seule population de la Prévention Spécialisée ; une deuxième qui élargit la cible en intégrant aussi les enfants ou préadolescents, enfin la dernière tend à pousser l'action auprès de l'ensemble de la population en insistant notamment sur la promotion de la vie associative au sein du quartier (prévention primaire).

Cette fonction appelle différentes pratiques (FAURE, MAGNIER, in "Cette prévention dite spécialisée", GIRARD, ROYER, PETITCLERC, 1988) axées sur :

- une présence sociale dans tous les lieux fréquentés par la population que l'on souhaite "toucher",
- un soutien pour les démarches à effectuer, cela implique alors une relation plus étroite entre l'éducateur et le jeune,
- une animation sociale fondée sur les loisirs,
- une intervention par laquelle l'équipe de prévention se fait le promoteur de la reconstitution des relations sociales au sein du lieu de vie,
- une insertion par l'économie sociale.

La spécificité du fonctionnement de la Prévention Spécialisée repose sur "l'absence de mandat, la libre adhésion et l'anonymat" (CHAZAL de MAURIAC, 1979 ; GIRARD, ROYER, PETITCLERC, 1988). Cette forme d'action a connu une transformation coïncidant avec les évolutions de la conjoncture économique et du paradigme explicatif des causes de la délinquance (LEW-FAI, LAGREE, 1988). Dans les années 70, la prévention constituait

d'abord une thérapeutique appliquée à des populations afin d'éviter l'aggravation d'une situation déjà pathologique (LORY, 1975 cité par LEW-FAI, LAGREE, 1988). L'action préventive vise au tournant des années 80, une population plus large et insiste sur les modes d'insertion par les loisirs et la formation professionnelle. On pourrait se poser la question avec les tenants de la théorie du contrôle social des articulations entre l'extension progressive de ce réseau et la mise en place d'un réseau professionnel d'insertion déconnecté en apparence des logiques traditionnelles de la prévention mais ne faisant peut-être que développer ces mêmes logiques. Ce paradoxe fait d'autant plus regretter l'affaiblissement de la réflexion en termes de contrôle social.

### **1-3. Le réseau d'insertion professionnelle.**

En dépit d'une production quantitative non négligeable, les travaux sur les réseaux d'insertion professionnelle restent essentiellement descriptifs. Simon WUHL dans un ouvrage intitulé "Du chômage à l'exclusion" (1991) a récemment effectué une présentation de la majeure partie de ces études et recherches.

Ces travaux s'inscrivent, en règle générale, dans deux problématiques. La première cherche à analyser l'impact du réseau d'insertion professionnelle sur le système économique (EME et LAVILLE, 1988 ; SAUVAGE, 1988). La deuxième porte davantage sur l'évaluation de l'effet de ces dispositifs sur les trajectoires et les parcours des jeunes (MALGLAIVE, 1983-1985).

## **2 - L'EFFET DES DISPOSITIFS : REVERSIBILITE ET EVALUATION DES EFFETS.**

Issue probablement de temps plus anciens, l'idée de l'incertitude des résultats de l'intervention sociale transparaît dans de nombreux écrits professionnels et dans certaines études et recherches. Au nom de cette incertitude sur la capacité à réinsérer ou à insérer, de nombreux auteurs ont mis l'accent, non sur le traitement, mais sur la prévention. Ainsi, dans les années 70, un double mouvement existe qui, d'une part dénie aux établissements une réelle efficacité et, d'autre part, insiste sur le rôle, en amont, de la prévention et de l'intervention. Cette réflexion s'appuie, par ailleurs, sur un savoir de type analytique et ethologique, qui fait des processus d'attachement précoce (MONTAGNER, 1988) la clé

essentielle, voire unique, des errances et des pathologies de la vie à venir. Des relations mères-enfants troublées sortiraient les incapacités de l'enfant et de l'âge d'homme. Sans dénier totalement l'importance de ces attachements familiaux pour la vie ultérieure, un ensemble de travaux remet en question, en s'appuyant sur des méthodes solides, l'idée de l'irréversibilité des carences affectives (LEPAGE-CHABRIAS, 1982 ; DELTAGLIA, 1979 ; et surtout CORBILLON, 1987-1990). Si des événements traumatisants sont bien une source de risques (BOURGUIGNON), les études récentes montrent que de telles expériences ne compromettent pas irréversiblement le développement de la personnalité (QUINTON, 1989 ; DUYME, CHIVOT, 1989).

D'une certaine manière, les débats sur l'insertion, et ce n'est peut être pas un hasard tant les champs se recoupent, nous font revivre les échanges sur la pauvreté. Aux tenants d'une approche nominaliste de la pauvreté pour lesquels il suffisait de définir un seuil de revenu mensuel pour savoir ensuite séparer les pauvres de ceux qui ne l'étaient pas s'opposaient des approches plus substantialistes de la pauvreté cherchant à qualifier de l'intérieur, par la culture ou les stratégies, les personnes en situation de pauvreté. En matière d'insertion l'idée de seuil est moins apparente car il est difficile de trouver un critère aussi précis que le montant mensuel des ressources disponibles pour une famille. Toutefois, l'existence ou non d'un emploi salarié semble parfois être le seul critère reconnu par les auteurs pour séparer le jeune inséré de celui qui ne l'est pas. Cette approche mono critère de l'insertion est parfois prolongée dans une démarche multicritère mais dont la finalité se termine toujours par la fabrication d'un seuil et, si l'on suit certains auteurs (DUTRENIT, 1989), la notion de QI risque d'être comprise comme l'abréviation de coefficient d'insertion.

### III - L'INSERTION COMME ECO-SYSTEME

L'espace, l'environnement constituent aussi un cadre avec lequel l'enfant, l'adolescent doit apprendre à composer. Dans une perspective écologique, les jeunes évoluent dans un environnement sinon hostile du moins peu en adéquation avec leurs besoins de qualité de vie (DELAGE, 1984; AFSEA1983) : familles peu soudées, espaces urbains souvent pesants sont les jalons de leurs lieux de vie. Aussi, face à des variables dont le caractère apparaît fortement exogène, à défaut d'évolutions radicales possibles, les jeunes vont devoir intégrer l'environnement comme donnée. De la famille à la ville, l'adaptation est malaisée et les premières difficultés signifient bien souvent l'exclusion. La constitution de repères est un préalable à l'insertion dans les aires de vie (DELAGE, 1984).

#### 1 - LA CONSTITUTION DE REPERES DANS LES LIEUX DE VIE : DE LA FAMILLE A LA VILLE

Espace de socialisation s'il en est, la famille est l'environnement primaire dans lequel évolue l'enfant puis l'adolescent. Même pour l'enfant rejeté ou rejetant, abandonné, meurtri, ce lieu se reconstitue dans la famille d'assistance, dans la "bande" ou dans un imaginaire identifié (CADORET, 1989 ; LAGREE, LEW-FAI, 1985) Lieu de souffrance ou d'épanouissement, il est aussi le premier lieu d'intégration. L'intégration à la famille se traduit par la présence de repères, de points d'attaches qui permettent l'établissement d'un réseau de relations.

L'environnement c'est aussi l'école, la rue, le local, le quartier ou la ville, autant d'espaces au travers desquels le jeune en difficulté va tenter de se constituer une identité et souvent sur le mode du défi (DUBET, 1987 ; LEW-FAI, LAGREE, 1985, 1988). L'école a stigmatisé un échec, relégués dans des filières sans débouchés et peu valorisées, ils la rejettent, y trouvent parfois des semblables qui viendront consolider le groupe, la "bande". Celle-ci qui remplace souvent la famille, crée aussi un tissu relationnel intégrateur dont



l'épaisseur et la qualité sont liées au caractère ancien de l'environnement urbain, à la durée passée dans le quartier (ZAGNOLI, 1978 ; CHEVALIER, VOISIN, 1979 ; LEW-FAI, LAGREE, 1985).

Les quartiers sont identifiés, stigmatisés, hiérarchisés : il y a "ceux de la Z.U.P et ceux de la ville", ils sont parfois le lieu d'expression des rivalités, l'identification du groupe et à travers lui de l'individu implique la délimitation du territoire (LEFEBVRE, 1986). La bande se singularise par l'appartenance à une ethnie ou à un style (rastas, pop, babas ...) et ne se mélange pas aux autres (LEW-FAI, LAGREE, 1985), ou bien elle se fond à l'ensemble, motivée par l'extension de son réseau d'interconnaissance (DE FORMEL, RATHIER, 1983) et la recherche de la reconnaissance sociale dont l'une des manifestations s'exprime par l'arboration de signes extérieurs d'intégration sociale et passe par des modes de consommation semblables à ceux des populations traditionnelles.

Et, dans ce cadre urbain, cette reconnaissance tant recherchée n'exclut pas que l'on succombe à la tentation. Le magasin du centre ville est une cible tout à fait privilégiée. La cohésion n'est toutefois qu'apparente, les groupes se forment se déforment et sont rarement organisés (DE FORNEL, RATHIER, 1983) reflets de leur instabilité et de leur malaise ; les rapports inter-générationnels sont conflictuels et sources d'angoisses ; le jeune dans la cité est catégorisé et étiqueté par les adultes qui lui renvoient une image de lui-même à laquelle il tend à se conformer. L'intégration dans le groupe est alors une manière d'évacuer son angoisse qui s'exprime parfois sur le mode de la violence.

## **2 - RECONCILIER L'ADOLESCENT AVEC SON ENVIRONNEMENT**

Favoriser la constitution de réseaux, de faisceaux de ressources qui prennent racines dans la famille, dans le quartier, dans la ville, telles sont les actions préconisées ici qui reposent sur le travail social et nécessitent une participation de tous les acteurs. Il incombe aux travailleurs sociaux de diriger leurs actions en direction des familles, de les aider à tisser des réseaux de soutien naturel (PITROU, 1981), de solidarité informelle, de trouver des sources de régénérations extérieures, d'éviter au maximum que ne soient constitués "des ghettos sociaux" fondés sur la précarité.

Dans la ville, le travail social se développe au pied des tours, autour du "local", lieu de passage et lieu d'écoute. En amenant les enfants et les adolescents à se regrouper autour d'activités auxquelles prennent part les adultes, l'animateur les incite à porter un

nouveau regard sur leurs lieux d'habitation et sur leurs rapports aux adultes. Les opérations anti-été chaud ont tenté de réaliser une dynamique locale, dirigée vers un large public et répondant aux exigences écologiques, elles ont mobilisé les élus locaux, les travailleurs sociaux et les forces de sécurité. Cette politique publique a finalement rejoint les actions traditionnelles de prévention largement axées sur l'animation laissant de côté les préoccupations des plus âgés "plus enfoncés dans la galère" et sans parvenir à cette participation sociale tant recherchée (LAPEYRONNIE, 1986).

## IV - L'INSERTION COMME COMPETENCES

Pour la quasi totalité des auteurs qui cherchent à établir une liaison entre compétence et insertion, ces deux termes doivent être complétés par la qualification professionnelle. La compétence professionnelle semble être, dans cette perspective, la garantie d'une insertion professionnelle. Une autre image de la compétence intervient, mais de façon plus rare, elle fait référence au concept de compétence sociale.

### 1 - INSERTION ET COMPETENCES PROFESSIONNELLES

Toutes les études, des plus descriptives (Economie et Statistique, n° 193-194, novembre-décembre 1986 et n° 216, décembre 1988) à celles plus théoriques (Structures du marché du travail et politiques de l'emploi - Syros Alternatives - 1988) convergent pour affirmer une corrélation entre les niveaux de formation atteints par les jeunes et leurs chances d'aboutir à une insertion professionnelle. A l'inverse, l'entrée dans une filière fortement précarisée (stage, emplois précaires, TUC, SIVP ...) est actuellement décrite comme l'entrée dans une précarisation à vie.

Le nombre des travaux consacrés à l'affirmation de cette liaison entre insertion professionnelle et formation tend à s'accroître sans toutefois que de nouvelles directions soient ouvertes en dehors de l'analyse d'expériences innovantes d'insertion et d'un essai de redéfinition des rapports entre social et économie (SAUVAGE, 1989).

Pour tous les auteurs, la compétence professionnelle, ne se réduit pas au niveau de formation atteint par une pratique scolaire, elle peut aussi se traduire davantage en termes de savoir-faire pour lesquels les compétences requises résident dans "la capacité à résoudre (souvent collectivement) des problèmes pratiques" (MALGLAIVE, 1988). Dans cette perspective, l'hypothèse d'une "éducabilité cognitive" (Education Permanente, n° 88-89,

1987) trouve une réelle pertinence même si son application doit être intégrée dans une réflexion sur la "structure dynamique des capacités" (MALGLAIVE, 1988).

## 2 - LES COMPETENCES SOCIALES.

Plusieurs auteurs, s'inspirant des travaux de psychologie sociale (GERGEN, 1984) ont tenté d'opérationnaliser dans des indicateurs concrets, l'idée selon laquelle l'insertion dans un groupe ou dans une collectivité dépend non des capacités de la personne mais de son aptitude à user de ses capacités en action, on peut alors parler de compétences sociales (BOLTANSKI, 1990).

Cette approche a été appliquée à l'étude de populations handicapées mentales à propos de l'estime de soi (VALLADE, 1985) et restait alors très proche des travaux de psychologie cognitive.

A partir de différentes recherches portant sur des clubs et équipes de prévention ou sur des institutions accueillant en milieu fermé ou en milieu ouvert des personnes utilisatrices de services sociaux, Jean-Marc DUTRENIT (1989), a dégagé une série de compétences sociales dont le degré de présence serait de nature à expliquer la réussite ou l'échec des procédures d'insertion.

Au titre de ces compétences sociales, cet auteur distingue les concepts suivants :

- image de soi ou la capacité à se représenter de manière positive ou négative,
- maîtrise de l'espace ou la capacité à mobiliser les ressources informationnelles nécessaires à tout déplacement,
- l'anticipation ou la capacité à se projeter dans l'avenir,
- la cénesthésie ou capacité à percevoir des sensations émanant de son propre corps,
- l'orientation spatiale ou capacité à se situer dans un espace physique,

- l'estime de soi ou la capacité à développer une appréciation positive de ses capacités,

- la motivation ou capacité à entreprendre,

- la maîtrise du temps présent ou capacité à organiser son emploi du temps,

- la transgression ou capacité à se situer dans un ensemble de normes,

- la sociabilité ou capacité à entrer en relation avec d'autres personnes. Ce thème rejoint ici des travaux réalisés par Didier LE GALL sur les réseaux de sociabilité des jeunes (1989).

L'ensemble de ces compétences se réfère fortement, sans que cet auteur l'exprime nettement aux travaux menés actuellement par différentes équipes travaillant sur la psychologie cognitive.

## CONCLUSION

Engagés dans des études et des recherches sur le thème de l'insertion des jeunes, nous attendions de cette recension qu'elle nous aide à sortir des ornières de l'empiricité chronique. Au terme de ce parcours, il n'est pas certain que cet objectif soit atteint, et si la liste des critères permettant de décrire l'insertion s'allonge au fur et à mesure des lectures, rien ne permet de postuler quelque cohérence dans l'ensemble de ce matériel. Deux directions s'ouvrent alors pour la poursuite de travaux sur ce thème. La première consisterait à réutiliser plus systématiquement dans les travaux de recherche, l'ensemble des critères utilisés avec l'espoir de faire apparaître, au fur et à mesure de la juxtaposition des travaux, des critères dont les poids prépondérants permettraient de reconstruire, de manière statistique, au moins, la diversité et une plus grande réalité des figures de l'insertion des jeunes. La seconde démarche consisterait à construire des indicateurs opérationnalisant, sur des populations jeunes, les hypothèses de définition présentées dans les premières pages de cette note.

Cette recension fait également apparaître d'autres lacunes dans les études et recherches actuelles, d'autres directions à prendre pour des travaux futurs. Tout d'abord, nous avons choisi, dans le cadre limité de cette note, de ne traiter que des travaux publiés en France. Nous pensions toutefois trouver, dans ces études et recherches sur l'insertion des jeunes, une ouverture à d'autres nations, à d'autres cultures. Alors que la France a mis en place des dispositifs sociaux spécifiques, il semblerait que cette politique n'ait pas été adoptée dans l'ensemble des pays de la CEE. La République Fédérale Allemande a, pour sa part, renforcé des logiques d'apprentissage développées depuis plusieurs décennies. Il aurait été intéressant, dans une perspective évaluative, de comparer l'impact de ces différentes politiques en matière d'insertion. Les pays européens ont également mis en place des dispositifs qui correspondent à nos réseaux 1 et 2, de cela non plus, il n'est pas question dans les travaux analysés jusqu'alors par le CREDOC.

Si les études de trajectoires se développent, il ne s'agit, le plus souvent que de trajectoires développées durant le processus d'insertion, sociale ou professionnelle. Il resterait à comprendre comment la diversité des trajectoires conduit à des points d'insertion différents. Cela supposerait de travailler à partir de témoignages d'adultes de générations et de milieux sociaux différents, ayant eu des parcours d'insertion dissemblables. Cette

démarche pourrait être fondée sur des données de panels ou sur des études rétrospectives qui restent à engager.

Enfin, il faut noter, qu'en dehors des approches en terme de contrôle social, qui mettent l'accent sur le rôle de l'instituant, et pour en analyser la dimension contraignante, les recherches adoptent plus le point de vue de l'inséré potentiel ou celui, trop global, des gestionnaires du dispositif. Il serait sans doute intéressant de développer un point de vue médian, analysant de façon fine le fonctionnement des dispositifs d'insertion pour en dégager les logiques et, dans un souci d'opérationnalité, pour en comprendre les raisons d'impacts différentiels. On peut, à notre avis, faire l'hypothèse que les structures sociales des différents réseaux ne sont pas dotées du même potentiel intégrateur et, par conséquent, des mêmes effets sur les adolescents qui les fréquentent.



**REPertoire BIBLIOGRAPHIQUE**

ABALLEA F., FROISSART C., Analyse de l'impact des stages de préparation à l'emploi sur le devenir des jeunes de 16 à 25 ans, PARIS, FORS, ronéoté, 1989, 158 pages

ABALLEA F., GLOGOWSKI A., Les familles de l'assistance, 2 tomes, Recherches Sociales, FORS, numéros 87-88, 1983.

Actes des cinquièmes journées Internationales, Immigrations, multiethnicité et socialisation des jeunes, Vaucresson, 203 pages, 1985.

Actes des cinquièmes journées internationales, Délinquances des jeunes, Vaucresson, 403 pages, 1985.

Actes des cinquièmes journées internationales, Problèmes des jeunes et régulations sociales, Vaucresson, 399 pages, mai 1985.

Actes de la journée d'étude, questions sur la jeunesse, 3 février 1986, ACS atelier Champ social, CRF, Centre régional de formation de l'éducation surveillée, Marseille, 232 pages, 1986.

Actes du Colloque International, C.T.N.E.R.H.I., M.I.R.E., G.E.R.I.S., diffusion PUF, Flash Informations numéro Hors Série, Novembre 1990.

Actes du Colloque International de Lyon, Fonctions des déviations, (29-31 juillet 1977), Annales de Vaucresson, numéro spécial 1978.

Actes du colloque international de l'O.R.E.A.G. sur l'enfance et l'adolescence en difficulté, 2 tomes, 589 et 480 pages, Bordeaux, 1989.

ADAM J., GREGOIRE J.C., Les adolescents auteurs d'homicide, perception de leur expérience de rééducation in Revue de l'AFSEA n°1, 1981.

ALFANDARI E., Action et aide sociale, précis Dalloz, Dalloz 1987

ALFANDARI E., L'insertion, Revue de Droit sanitaire et social, série actions, 183 pages, Paris, Sirey.

ALLEE R., L'enquête sociale en protection de l'Enfance, CTNERHI, série Etudes, 410 pages, mai 1982.

ALLEE R., Protection socio-judiciaire de la jeunesse et exclusion in les Cahiers du CTNERHI, n° 32, pages 27-35, 1985.

Annales de Vaucresson, CRIV, 1978

Annales de Vaucresson, n°6, CRIV, 1979.

Annales de Vaucresson, n° 22, CRIV, 1985/1.

Annales de Vaucresson, n°21, CRIV, 1984.

Annales de Vaucresson, n° 28, CRIV, 1988.

ANPASE, accueil mère-enfants. Un Centre maternel en 1984. Quelles relations mère-enfants ?, 281 pages, 1984-1985.

AUDEBERT J., RENAUD T., de RIDDER G., CHOPART J.N., Accéder à la vie d'adulte. trajets et projets de jeunes de Cléon, APRE, LERS/IRTS, 110 pages, Elbeuf, 1989.

BAILLEAU F., GARIOUD.G., BESSIN M., CIRBA L., Justice des mineurs et immigration, Association de recherche en sociologie, 169 pages, Paris, avril 1989.

BAILLON G., DRUENNE M., LEPASTIER C., NATHANSON M., Familles inconséquentes et enfants victimes de sévices, Institut Universitaire des sciences psycho-sociales et neurobiologiques, cahier numéro 13, Juin 1982.

BAUER D., DUBECHOT P., Les moins de vingt ans sans qualification. Conditions de vie et attitudes vis-à-vis des dispositifs d'insertion. Rapport CREDOC, n°59, 160 pages, avril 1989.

BAUER M., La multiplicité des intervenants. impact dans la prise en charge des "enfants cas sociaux", CTNERHI, 1981.

BIANCO J.L., LAMY P., L'Aide Sociale à l'Enfance. Contribution à une politique de réduction des inégalités, Ministère de la Santé et de la Sécurité Sociale, 218 pages, 1980.

BOISMENU G., GLEIZAL J.J., Les mécanismes de régulation sociale. la justice, l'administration, la police, Boréal, Presses Universitaires de Lyon, 256 pages, 1988.

BOLTANSKI L., L'amour et la justice comme compétences, Paris, ed. Métailié, 1990.

BONETTI M., FRAISSE J., de GAULEJAC V., ROUGE F., Les assistantes maternelles de l'A.S.E., Germinal, Ministère de la santé et de la famille, 250 pages, 1979.

BONNEMAISON G., Face à la délinquance : prévention, répression, solidarité, Commission des maires sur la sécurité, La Documentation française, 212 pages, décembre 1982.

BOUIN, in Enfants et prison, ed Eshel, 1990.

BOUQUET B., KAISER M., LENFANT A. Les productions d'identités sociales dans les politiques et les pratiques d'assistance, IRTS, Montrouge, 227 pages, 1986.

BOURDIEU P., La jeunesse n'est qu'un mot, in Questions de Sociologie. Ed. de Minuit, Paris, 268 pages, 1980.

BOURGUIGNON O., Mort des enfants et structures familiales, Paris, PUF, 1984, 308 pages.

BOWLBY J., L'attachement, Londres, 1969, Paris, PUF, 1978.

CADORET A., Le devenir des enfants placés dans la Nièvre ou le jeu de la reproduction. IRTS Rennes, décembre 1989.

CAPDEVIELLE J., MEYNAUD H.Y., MOURIAUX R., Petits boulots et grand marché européen. Paris, PFNSP, 1991, 238 pages.

CATANI, in Annales de Vaucresson, 1983.

CHANLON A., COLARD M., LECOMTE-LAHAIE P., Les conséquences de la majorité à 18 ans, C.T.N.E.R.H.I., Série Etudes et Recherches, septembre 1976.

CHAUVIÈRE, M., Enfance inadaptée : l'héritage de Vichy, ed. Ouvrières, 262 pages, Paris, 1980.

CHAVANON G., DUMOULIN R., Prévenir la Violence, Rapport du Comité National de Prévention de la violence, La Documentation Française, 383 pages, 1980.

CHAZAL de MAURIAC J. (sous la présidence de), L'Action Educative en Milieu Ouvert. Situation et devenir, Rapport d'un groupe d'étude. C.T.N.E.R.H.I., Série "études", 408 pages, 1979.

CHEVALIER G., Consensus et clientèles les politiques socio-préventives locales en 1985 et 1986. CESDIP, Etudes et Données pénales n°58, 70 pages, 1989.

CHEVREUSE, Pratiques inventives du travail social, Paris ed. ouvrières, 1979.

CIRBA L., in L'insertion des jeunes d'origine étrangère dans la société française, La Documentation Française, 1982.

CODRON F., Prise en compte de la parole des usagers lors d'une demande de placement, mémoire pour l'obtention du D.S.T.S., 113 pages, direction, SIMONIN J., THIERRY Y.

COMBES M-C., Alternance et insertion professionnelle. Paris, n°36, Collection des Etudes, CERQ, 1988, 65 pages.

Compte-rendu des journées d'études, 4-5-6 mai 1988, Les adolescents difficiles, C.F.R.E.S. Vaucresson, 294 pages, 1988.

CORBILLON M., ASSAILLY J.P., DUYME M., L'aide sociale à l'enfance : des enfants, des familles et une institution, Ministère des Affaires Sociales et de l'Emploi, 79 pages, Décembre 1987.

CORBILLON M., ASSAILLY J.P., DUYME M., L'aide sociale à l'enfance. Documents affaires sociales. Ministère de la Solidarité, de la Santé et de la Protection sociale 1988.

CORBILLON M., ASSAILLY J.P., DUYME M., L'Aide Sociale à l'Enfance : des enfants, des familles et une institution en devenir, 2 tomes, étude épidémiologique, C.R.E.A.I. de la région Centre. Novembre 1988.

CORBILLON M., L'enfant placé. actualité de la recherche française internationale, CTNERHI, 350 pages, 1989.

COTTIN G., CUIN C.H., GUYOT J.C., LOUBET P., RIOUAL C., L'échec scolaire. Processus d'identification et prise en charge spécialisée. CTNERHI, Flash Informations N° Hors Série, 256 pages, 1988.

CREAI Bourgogne, La formation professionnelle et l'insertion des jeunes en grande difficulté, avril 1989.

CREAI Région Centre, Les jeunes en situation de sous emploi et bénéficiant d'une mesure d'Action Educatrice en Milieu Ouvert, 26 pages, avril 1986.

CTNERHI, Série Recherches, décembre 1980.

DEBARD J-L., La formation professionnelle et l'insertion des jeunes en grande difficulté. CREAI de Bourgogne, Dijon, 1989, T1 47 pages, T2 32 pages.

DEBRAY Q., Généétique et Psychiatrie, Fayard, 237 pages, 1972.

DELAGE O., La délinquance apparente des moins de trente ans à Périgueux en 1973, 1978, 1983. Une analyse écologique. CDPEIS, 169 pages, octobre 1984.

DELTAGLIA L., Les enfants maltraités dépistages et interventions sociales, Paris, Ed. ESF, 1979.

DESDEVISES M.C., La délinquance des étrangers et la réaction judiciaire à la délinquance étrangère in Les jeunes immigrés eux et nous, CFRES Vaucresson, 1980.

Dossier délinquance, action sociale, prévention, Ancre, n°8, 1986.

DUBET F., avec la collaboration de JAZOULI A et LAPEYRONNIE D., La galère. analyse des conduites marginales des jeunes, 2 tomes, 450 pages, 1985.

DUBET F., DUPE M., DUPREZ D., JAZOULI A., LAPEYRONNIE D., LEFEBVRE B., PITAUD Ph., PORTET F., Les opérations "été-jeunes". Analyse longitudinale d'une politique publique. C.T.N.E.R.H.I., Flash Informations, numéro Hors-série, 195 pages, 1986.

DUPONT X., Constitution et genèse d'une politique publique. la protection de l'enfance maltraitée en France 1979/1989, mémoire de DESS "Politiques sociales", IEP Grenoble, 80 pages, 1989.

DUPRADEAU M. (coordination de), Etude technique en vue de l'implantation d'un club de prévention spécialisé. CREAI Orléans, 100 pages, novembre 1984.

DUPUIS X., GALLAND O., GREFFE X., LEPRINCE F., LOUIS M.V., Recherche sur les politiques sociales de la post-adolescence, Commissariat Général du Plan, Centre de recherche Travail et Société, université Paris IX-Dauphine, 265 pages, mai 1983.

DURKHEIM E., Le suicide. étude sociologique. Paris, 1897, PUF 1960.

DURNING P. (sous la direction de), Education familiale un panorama des recherches internationales, MIRE, ed. Matrice, 285 pages, 1988.

DUTRENIT J.M., Gestion et évaluation des services sociaux, Economica, 340 pages, 1989.

ELBAUM M. Stages, emplois et salaires d'embauche. L'insertion des jeunes à quel prix ? Economie et Statistique, n° 211, juin 1988, pages 5-20

EME B., LAVILLE J.L., Les petits boulots en question, Syros Alternatives, 231 pages, 1988.

Enfants et prison, Ed. Eshel, 204 pages, 1990.

EWALD F., L'Etat-providence, Paris, Grasset, 608 pages, 1986.

FAVART A.M., La reproduction de l'inadaptation, handicaps et inadaptations, Cahiers du CTNERHI, n°22, pages 19-49, 1983.

FENET F., SAGOT-DUVAUROUX D., Enfants placés, pourquoi ?, 3 tomes, CRESGE, ADNSEA, Lille, 1988.

FENET Francine, L'Aide Sociale à l'Enfance. Stratégies et redéploiement, C.T.N.E.R.H.I., Flash Informations numéro Hors Série, 280 pages, 1989.

FORMEL M.(de), RATHIER, Délinquance juvénile et travail social, Bureau d'études et de recherche sociale, 126 pages, novembre 1983.

FOUCAULT M., Surveiller et punir, Paris, Gallimard NRF, 378 pages., 1975.

FREYSSINET J. Les modes d'insertion professionnelle des jeunes : trajectoires nationales face à la crise in La Revue de l'IRES n° 4, Automne 1990, pages 49-66.

GALLAND O, LOUIS M.V., Jeunes en transit, Les éditions ouvrières, 1984.

GAUDIN M., PERCEROT L., La notion d'inadaptation. C.T.N.E.R.H.I., série Recherches, n°4, 207 pages, 4ème trimestre 1979.

GELKMAN, in Le Travail d'Intérêt Général, CTNERHI, 1987.

GELOT D., Le chômage de longue durée en évolution, revue de l'ANPE, décembre 1989.

GERGEN K J. et M.M., Psychologie sociale, ed. Etudes vivantes, Montréal, 1984.

GIRARD V., ROYER J., PETITCLERC J.M., Cette prévention dite spécialisée, Fleurus, 1988.

GUILLEMARD A.M., La vieillesse et l'Etat, PUF, 238 pages, 1980.

GUILLEMARD A.M., Le déclin du social, PUF, 394 pages, 1986.

HENRY M., Les jeunes en danger, CFRES, 495 pages, Vaucresson, 1972.

Informations Sociales, CNAF, n°2/1984.

Informations sociales, CNAF, n°1/1990.

Informations sociales, CNAF, n°2/1990.

Informations sociales, CNAF, n°3/1990.

Informations sociales, CNAF, n°5/1989.

Informations sociales, CNAF, n°8/1988.

JOEL M.E., CHARVET-PROTAT S., Analyse économique de la Protection Judiciaire de la Jeunesse. L.E.G.O.S., Université Paris-IX Dauphine, février 1990.

JOUBERT M., Gestion des jeunes précarisés par les dispositifs d'action concertées et processus d'édification d'une sphère publique communale, GRASS, UA CNRS n°1249, Février 1989, 351 pages.

LABOUNOUX, in Organisation et management en question(s), Logiques sociales, L'Harmattan pages 64-79, 1987.

LADSOUS J. et alii in Bizarre ou maltraité ?, CTNERHI, 1981.

LAHAYE J-L., Cent familles, Paris, Carrère-Lafont, 1987.

LANTIER N., BALLION M., MATHEY-PIERRE C., Jeunes issus de SES et d'ENP, identité et devenir, INRP. Collection Rapports de recherches, n° 5 1987.

LASCOUMES P., Prévention et contrôle social. Les contradictions du travail social, Collection "Deviance et Société", 262 pages, Masson, 1977.

La délinquance juvénile, une histoire qui se répète? in Le groupe familial n°116, 87 pages, 1987.

La majorité à dix-huit ans et les jeunes en difficulté, CTNERHI, Vanves, 239 pages, 1978.

La revue de l'économie sociale, Insertion des groupes vulnérables, AES, IREPD, Paris, 298 pages, 1990.

LEBON A., Maintien des liens culturels et insertion des migrants, quelles relations ? in La Revue Française des Affaires Sociales, avril-juin 1983.

LE GALL D., Insertion sociale, mode d'insertion et sociabilité, Université de Caen, ronéoté, 45 pages, 1989.

LEOMANT Ch., SOTTEAU-LEOMANT N., Itinéraires de vie et trajectoires institutionnelles de jeunes délinquants, Annales de Vaucresson n° 26, 1987/1.

LEPAGE-CHABRIAIS M., Les anciens d'établissements spécialisés ? Une réponse positive, Revue de l'A.F.S.E.A., novembre-décembre 1982.

Les adolescents et leur santé, 2 tomes, Ministère de la solidarité, de la Santé et de la Protection sociale, CTNERHI, Vanves, 315 pages, 1990.

LEW-FAI P., LAGREE J.C., Chômage des jeunes, délinquance et environnement urbain. Recherche bibliographique. Commission des Communautés européennes, pages 89-199, 1988.

LEW-FAI P., LAGREE J.C., La galère, CNRS , 280 pages, 1985.

Le marginal. Relégation ou respect ? CTNERHI, Série "Documents", 183 pages, mars 1983.

LURSON J., Michel, Sylvain, Jean et les autres ou de placements en déplacements, IRFTS Nord-Pas-de-Calais, 120 pages, 1985.

MACLOUF P., L'insertion, un concept flou, Communication au séminaire Dumontier, CREDOC, 21 juin 1990.

MALEWSKA-PEYRE H , Crise d'identité et déviance chez les jeunes immigrés, 399 pages, CFRES Vaucresson, La Documentation Française, 1982.

MALEWSKA-PEYRE H., BASDEVANT C., EYZAT A, LAHALLE A., NERY M., Les jeunes immigrés : eux et nous, CFRES Vaucresson, 179 pages, 1980.

MALEWSKA H., GACHON C., Le travail social et les enfants de migrants, CIEMI L'Harmattan, Paris, 241 pages, 1988.

MALGLAIVE G , Les rapports entre savoir et pratique dans le développement des capacités d'apprentissage chez les adultes in Education permanente n° 92, pages 53-61, 1988.

MALHERBE, in Fonctions des déviances, Annales de Vaucresson, n° spécial, 1978

MANON A., Actes de rupture ou prise en charge de soi chez des adolescentes en famille d'accueil, Université Paris-Nord, mémoire de maîtrise, 151 pages, 1983.

MARANGE J., LEBON A., L'insertion des jeunes d'origine étrangère dans la société française, rapport au Ministre du Travail, la Documentation Française, 270 pages, 1982.

MENDEL G., La crise de générations, étude socio-psychanalytique, Petite bibliothèque Payot, 263 pages, 1969.

MERTON R.K., Eléments de théorie et de méthode sociologique, Paris, Plon, 514 pages, 1966.

MICHARD H., La délinquance des jeunes en France, Notes et Etudes documentaires, La Documentation Française, avril 1978.

MONTAGNER, H., L'attachement, les débuts de la tendresse, Paris, Ed Odile JACOB, 1988, 332 pages.

MORGENSZTERN in Revue de l'AFSEA, mai-juin 1988.

MORVAN J.S., Représentations des situations de Handicaps et d'inadaptations, 2 tomes, CTNERHI, 535 pages, Vanves , 1988.

MOZERE L., L'implication des personnels de l'Aide Sociale à l'Enfance, CERFI-EXEE, Paris, 251 pages, 1980.

Note sur l'insertion professionnelle des jeunes sous protection judiciaire, CTP novembre 1985.

Note sur la Protection judiciaire de la jeunesse, Ministère de la Justice, mars 1986.



OFFREDI C., L'insertion, questions méthodologiques, CEPES. Saint-Martin-d'Hères. Ronéoté, 70 pages, 1990.

Organisation et management en question(s), 229 pages, Paris, Collectif Sciences Humaines, Paris IX-Dauphine, logiques sociales, L'Harmattan, 1987.

PEYRE V., Délinquance juvénile et développement socio-économique, Annales de Vaucresson n° 22, 1985/1.

PINAY P., La formation des assistantes maternelles de l'Aide Sociale à l'Enfance, rapport au Ministère des Affaires Sociales et de la Solidarité Nationale, octobre 1984.

PINAY P., La formation des assistantes maternelles et de l'Aide Sociale à l'Enfance, association Praxis, ronéoté, 80 pages, 1984.

PINAY P., ZANDA J. L., Le placement des mineurs handicapés sociaux dans les structures d'accueil non traditionnelles, A.D.S.E.A. du Val-d'Oise, ronéoté, 79 pages, 1984.

PINCON M., PINCON-CHARLOT M., Dans les beaux quartiers, Paris, Seuil 1989, 58 pages.

PINEAU J., LAVARDE A. M., Stages d'insertion professionnelle, journées bilan Vaucresson, juin 1982.

PITAUD Ph., ROBERT A., Un service de prévention spécialisée. essai d'évaluation, CTNERHI, Vanves, 278 pages, 1987.

PITROU A., in Le marginal. relégation ou respect ?, CTNERHI, mars 1983.

Rapport d'activité des Conseils départementaux de prévention de la délinquance, Juin 1984.

RAY J.C., DUPUIS J.M., GAZIER B., Analyse économique des politiques sociales, PUF, 1988.

RAYMOND M.T., Approche d'adolescents délinquants, Revue de L'AFSEA, septembre-octobre 1986.

REDL F., WINEMAN D., l'enfant agressif, tome 2, méthodes de rééducation, Fleurus, 319 pages, 1973.

Revue de l'A.F.S.E.A., Janvier-février 1986.

Revue de l'A.F.S.E.A., Les adolescentes en difficulté. profil. prévention. promotion., mars-septembre 1976.

Revue de l'A.F.S.E.A., Aujourd'hui, enfant brisé : demain quel adulte ? Novembre-décembre 1987.

Revue de l'A.F.S.E.A., La délinquance des enfants de moins de treize ans ? Action préventive des associations dans les temps libres, janvier-février 1983.

Revue de l'A.F.S.E.A., L'accession à la majorité des jeunes en difficulté, 186 pages, mars-mai 1977.

Revue de l'AFSEA, mai-juin 1988.

Revue de l'AFSEA, Paris, juin-septembre 1977.

RIDDER G. (de), territoires et nouveaux enjeux du champ social, LERS, IRTS Haute-Normandie. 228 pages, mars 1987.

RIGAUDIERE C., BAROKAS J.P., La prévention spécialisée de l'Enfance et de la Jeunesse dans le département du Lot, 255 pages, novembre 1989.

ROBERT Ph., LAMBERT Th., FAUGERON Cl., Image du viol collectif et reconstruction d'objet, Paris, Masson, coll Déviance et société, 1976.

ROSSIGNOL C., Recherche sur l'intégration sociale et scolaire des enfants et adolescents en difficulté dans les quartiers sud de Marseille. analyse de situations significatives et diversifiées, Rapport de Recherche 1986-1988, P.R.I.S.M., 202 pages, octobre 1988.

SCARLAKENS C., Protection administrative ou protection judiciaire, mémoire pour le DSTS, 97 pages, MONTROUGE, direction Y. GRANGER, 1984.

SELOSSE J., in Le marginal. relégation ou respect ?, CTNERHI, mars 1983.

SELOSSE J., (sous la présidence de), Le Travail d'Intérêt Général, C.T.N.E.R.H.I., Flash Informations, numéro Hors Série, 227 pages, Vanves, 1987.

SOULE M., Mère mortifère, mère meurtrière, mère mortifiée, ed. ESF, 178 pages, 1978.

SPITZ R. A., De la naissance à la parole. la première année de la vie, PUF, 310 pages, 1973.

SZABO D., GAGNE D., PARIZEAU A., L'adolescent et la société, ed. Dessart, 332 pages, 1972.

TALEGHANI, in Fonctions des déviances, Annales de Vaucresson, n° spécial, 1978

TETARD F., Le phénomène blouson noir. comme rupture dans les représentations sociales de la jeunesse, communication au colloque Le Creusot, 20 pages, 1985.

TETARD F., "Sauver notre jeunesse", ou "la prévention" dans ses rapports avec les politiques de la jeunesse en France de 1945 à 1965 in Les Annales de Vaucresson pages 163-178, 1986.

TOMKIEWICZ S., FINDER C., MARTIN B., ZEILLER B., La prison c'est dehors. Ed. Delachaux et Niestlé, 395 pages, Neuchâtel, 1979.

TREMBLAY R., FAVARD A.M., JOST R., Le traitement des adolescents délinquants, Fleurus, 395 pages, 1985.

TRILLAT B. (sous la direction de), Abandon et adoption. liens du sang. liens d'amour. Autrement, 221 pages, Paris, 1988.

VAN GENNEP A., Les rites de passage, Paris, Maisonneuve, 1910.

VEDELAGO F., Délinquance et environnement social, Centre départemental d'information, prévention et étude sur l'inadaptation sociale, reprographie, 120 pages, 1983.

VERDIER Y., Façons de dire, façons de faire, Paris, Gallimard, 1979, 347 pages.

VULBEAU A., Du tag au tag, Paris, IDEF, 47 pages, 1990.

XUEREB, in Le marginal, relégation ou respect ?, CTNERHI, mars 1983.

ZAGNOLI N., Délinquance juvénile, changement social et innovation urbaine in Recherches Economiques et Sociales, CORDES, 1978.

ZEILLER B., Sévices physiques et psychiques, devenir judiciaire d'adolescents maltraités et délinquants, Archives françaises de pédiatrie, pages 797-802, 1981.

# CAHIER DE ReCHERCHE

Enquête sur mémoires - Etudes et recherches dans le secteur social : recueil de textes, Volume 2, par Michel Legros, Département "Evaluation des politiques sociales", N° 8, Janvier 1991.

Evaluation des politiques publiques : éléments de réflexion méthodologique et épistémologique, par le Département "Evaluation des politiques publiques", N° 9, Janvier 1991.

Le statut social d'assisté : étude des stratégies d'utilisation de l'action sociale (rédaction novembre 1987), par Michel Messu, N° 10, Février 1991.

Les opinions des Français fin 1989 et une comparaison 1981-1989, Enquête "Conditions de vie et Aspirations des Français", par Laurent Clerc, Olivier Martin, sous la direction de Georges Hatchuel, N° 11, Février 1991.

Enquête sur mémoires - Etudes et Recherches dans le secteur social : Lexicographie de la littérature grise en action sociale - Volume 1, par Séverine Binard, Michel Legros, N° 12, Mars 1991.

Construction d'un corpus et perte d'information en analyse lexicale : méthodes et pratiques, par Sébastien Lion, sous la direction de Saadi Lahlou, N° 13, Avril 1991.

Président : Bernard SCHAEFER    Directeur : Robert ROCHFORT  
142, rue du Chevaleret, 75013 PARIS - Tél : (1) 40.77.85.00

## CREDOC

Centre de Recherche pour l'Etude et l'Observation des Conditions de Vie